Quatrième Année. — N° 990. CINQ CENTIMES Mercredi 6 Avril 1892.

ADMINISTRATION
4, rue Paradis, 4
ADRESSER MANDATS ET COMMUNICATIONS A M. L'ADMINISTRATEUR
ANNONCES
A LYON : AGENCE FOURNIER
Rue Confort, 14
A PARIS : AGENCE HAVAS
Place de la Bourse, 8

L'ECHO DE LYON

JOURNAL RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT

RÉDACTION
48, rue de la République
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SONT PAS RENDUS
ABONNEMENTS
RHÔNE ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES
3 mois, 5 fr.; 6 mois, 10 fr.; Un an, 18 fr
AUTRES DÉPARTEMENTS
3 mois, 6 fr.; 6 mois, 12 fr.; Un an, 22 fr.

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON 1909

ÉLECTION LÉGISLATIVE DU 10 AVRIL

Union des Comités républicains
DU IIe ARRONDISSEMENT

J. CLAPOT
Conseiller général

AUJOURD'HUI :

Les Affaires du Dahomey.
La Dynamite.
Ravachol. — *Nouveaux détails.*
L'Exécution d'Anastay.
Tannhauser et la « Presse Parisienne ».

AVIS

A nos Vendeurs et Dépositaires de Lyon

Des Dépôts généraux de l'**ÉCHO DE LYON** sont établis dans tous les quartiers de Lyon, savoir :

La Guillotière (partie Nord) : *chez M. Dumond, cours Gambetta, n° 37.*

La Guillotière (partie Sud) : *chez M. Bouchard, avenue de Saxe, n° 284 angle de la Grande rue de la Guillotière.*

Les Brotteaux (partie Nord) : *chez M. Filliat, rue Ney, n° 51.*

Les Brotteaux (partie Sud) : *chez Mme Sig, cours Lafayette, n° 169.*

La Croix-Rousse (plateau) : *chez M Réty, place Belfort, n° 1.*

La Croix-Rousse (partie basse) : *chez M. Testat, rue Imbert-Colomès, n° 6.*

Vaise : *chez M. Plasse, rue des Tournelles, n° 4.*

Perrache : *chez M. Gros, place Carnot, n° 14.*

Et **Saint-Jean-Saint-Just** : *chez Mme veuve Mignot, rue des Farges, n° 3.*

AUX COLONIES

Il y a des séries à la noire, chez les noirs et chez les jaunes. Mauvaises nouvelles du Dahomey et, au Tonkin, arrêt dans les espérances peut-être trop complaisamment caressées de pacification immédiate. On va interpeller à la Chambre.

L'affaire du Tonkin en elle-même n'a rien de grave, puisqu'elle s'est terminée par un succès complet de nos troupes et qu'elle s'est passée hors du Delta, dans ces régions montagneuses où il faut bien s'attendre à avoir encore longtemps des à-coups. Notre ami Emmanuel Arène écrit dans le *Matin* que l'impression fâcheuse causée par la dépêche annonçant l'opération qui nous a coûté des pertes sérieuses provient surtout de ce qu'elle semble en contradiction avec la précédente dépêche de M. de Lanessan, datant à peine de quelques semaines.

Cette dépêche était en effet très rassurante, mais si nos souvenirs sont exacts, M. de Lanessan n'indiquait comme complète que la pacification du Delta. Il n'y a donc pas à s'inquiéter, et la communication reçue par le sous-secrétariat des colonies n'indique pas une situation nouvelle. La pacification définitive ne peut être que l'œuvre du temps. Qu'on se rappelle ce qui s'est passé en Algérie et pendant combien d'années nous avons été exposés à des retours offensifs, à des insurrections renaissantes. Pendant combien d'années aussi ne s'est-il pas trouvé des députés pour demander qu'on mît fin à une expédition ruineuse, qu'on se débarrassât d'une colonie qui coûterait toujours à la Métropole beaucoup d'argent et beaucoup de sang !

Donc, voyons les choses comme elles sont et n'espérons pas que de longtemps nous soyons à l'abri des réveils de la piraterie, au moins dans les parties montagneuses du Tonkin et sur les frontières.

M. de Lanessan, jusqu'ici, a beaucoup fait ; il s'est montré à la hauteur de sa tâche, on le reconnaîtra certainement si la discussion est complète à la Chambre, et on rendra aussi justice à celui qui, pendant plusieurs années, a administré avec succès les colonies, à M. Etienne. Pour nous, nous ne souhaitons qu'une chose, c'est que des débâts qui vont s'engager ressorte pour tous la nécessité de constituer, à bref délai, sans perdre une minute, l'armée coloniale.

Au Dahomey, la situation n'est pas réjouissante, car il est évident qu'il va falloir ou partir ou faire un effort. Le roi Behanzin nous menace, nous brave avec la dernière insolence. Il fallait s'y attendre. En 1890, M. Etienne était partisan d'une action vigoureuse, qu'il jugeait indispensable. Il voulait ou une marche sur Abomey ou au moins l'occupation en forces de Widah. A ce moment, on aurait dépensé moins d'hommes et d'argent qu'aujourd'hui.

Behanzin n'avait pas alors les fusils à tir rapide que les négociants allemands et anglais ont mis généreusement à sa disposition. Mais le gouvernement a eu peur, s'il présentait une demande de crédits, d'un échec devant le Parlement. M. Etienne abandonna la direction de l'affaire, qui fut confiée à la marine. Il s'ensuivit le traité négocié par le Père Dorgère et signé par l'amiral de Cuverville, traité qui, comme l'avait prévu le sous-secrétaire d'Etat aux colonies, a amené les beaux résultats que l'on sait.

Que la leçon profite ! Qu'on s'explique une fois pour toutes, qu'on sache ce qu'on veut et qu'on le fasse. Que personne ne recule devant la responsabilité, suivant son opinion, de la retraite pure et simple ou de l'action.

Beaucoup d'hommes compétents pensent que l'occupation de Widah suffirait pour réduire Béhanzin à l'impuissance. Si cela est, qu'on n'hésite pas et qu'on ne perde pas de temps. De grâce, pas de tergiversations !

Si une marche dans l'intérieur du pays était décidée, il est tout clair qu'elle ne pourrait se faire qu'avec des troupes sénégalaises et indigènes d'Algérie encadrées dans le nombre d'Européens strictement nécessaire. C'est une preuve de plus de l'urgence de la constitution d'une armée coloniale.

C'est toujours à cela qu'on revient : ou pas de politique coloniale ou une armée coloniale !

RANC.

LA POLITIQUE

Nous vivons à une curieuse époque. C'est dans les églises, paraît-il, que nous allons avoir, dorénavant, transporter les mœurs que les cléricaux d'autrefois, appelaient dédaigneusement des mœurs de réunions publiques. Ces jours derniers, on se battait dans les églises de Paris, autour de prédicateurs dont le grand tort était d'oublier que Jésus-Christ a dit : « Mon Royaume n'est pas de ce monde » et qui, par conséquent, n'avaient pas à s'occuper du parti socialiste, pas plus que de l'armée, pas plus que de l'Alsace-Lorraine ou de la Commune.

Nous autres, bons provinciaux, nous trouvions ces parisiens-là — cléricaux ou républicains — aussi extraordinaires les uns que les autres, et nous supposions que cette agitation ne s'étendrait pas dans les paisibles cathédrales où nous avons pour habitude de mettre le pied le moins possible, — peu soucieux des sottises qui peuvent s'y débiter entre gens que nous n'avons pas plus la prétention de ramener à nous, qu'ils n'ont l'espoir de nous convertir eux-mêmes.

Nous nous trompions. Hier, dans la cathédrale de Nancy, le prédicateur était l'évêque lui-même, — Mgr Turinaz, s'il vous plaît, — et ce prince de l'Eglise ayant eu le tort d'imiter les jésuites des églises parisiennes a été, comme eux, accueilli à coups de sifflets, de huées et de chaises lancées comme projectils, — pendant qu'une bataille scandaleusement homérique s'engageait dans le temple converti en arène athlétique.

Mgr Turinaz n'est pas le premier venu. On parlait de lui comme successeur de M. Freppel à la Chambre et, sans doute, il aurait fait meilleure figure que le sec et cassant recteur d'Hulst.

Par conséquent, il n'agit pas à la légère, il sait ce qu'il veut, où il va ; et s'il se met, lui aussi, à changer la chaire en tribune de réunion politique, c'est qu'il y a bien vraiment un mot d'ordre, et que cette évolution est voulue par les meneurs du parti catholique.

Par conséquent, il faut s'attendre à voir ces scènes recommencer un peu partout. — Tant pis pour le catholicisme.

Du moment qu'il retrousse ses manches et se met à faire le coup de poing, il faut qu'il s'attende à plus de horions que de marques de respect. On avait pour lui un sentiment de défiance mêlé, jusqu'à présent, d'une traditionnelle considération, celle qu'on a pour les vieilles personnes dont le passé a été brillant.

Mais si on va désormais à Saint-Jean comme à la salle Rivoire, ce ne sera pas, on peut en être certain, pour lever ensuite son chapeau à ces messieurs quand on les rencontrera dans la rue — ou dans la politique.

On leur dira : Toi, je te reconnais, nous avons fait le coup de poing à Saint-Bonaventure... et on continuera sur ce ton,.. aussi peu respectueux qu'académique.

A qui la faute ? — pas à la République, pour sûr. Mais qui en pâtira ? pas elle non plus, évidemment.

Le résultat final n'est pas pour nous déplaire, mais, dès à présent, nous devons bien établir les responsabilités futures et rappeler aux catholiques le mot célèbre : Georges Dandin, tu l'as bien voulu !

JEAN-CLAUDE.

DÉPÊCHES

PAR SERVICE SPECIAL

LE CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 5 avril.

Les ministres se sont réunis ce matin à l'Elysée, sous la présidence de M. Carnot.

Les Affaires du Dahomey

Après avoir pris connaissance des derniers télégrammes parvenus à Paris, ils ont décidé d'envoyer tout de suite au Dahomey les contingents nécessaires pour la défense de Kotonou et de Porto-Novo. Ces troupes, prises au Sénégal, seront remplacées par des compagnies d'infanterie de marine. Deux croiseurs ont reçu l'ordre d'aller devant Wydah. Enfin, le conseil a décidé de déposer une demande de crédit supplémentaire à la suite de la discussion qui aura lieu jeudi à la Chambre, à propos de la politique coloniale.

L'EXPOSITION DE CHICAGO

M. Jules Roche, ministre du commerce et de l'industrie, a fait connaître les décisions prises par la commission parlementaire chargée d'examiner le projet portant ouverture d'un crédit supplémentaire destiné à assurer la participation de la France à l'Exposition de Chicago.

LES CRÉDITS POUR LE SOUDAN

M. Jamais, sous-secrétaire d'Etat aux colonies, a rendu compte de l'entrevue qu'il a eue hier avec la commission du budget au sujet des crédits pour le Soudan.

NOMINATIONS

Enfin, M. Jules Roche a fait signer un décret aux termes duquel sont nommés membres du Bureau national scientifique et permanent des poids et mesures, MM. Berthelot, sénateur ; Potier, membre de l'Institut ; Servois, garde général des archives nationales, et Violle, professeur au Conservatoire des arts et métiers.

Le Privilège de la Banque de France

Paris, 5 avril.

M. Rouvier, ministre des finances, vient d'être entendu par la commission de la Banque de France sur la question de l'élévation de 140 à 180 millions de l'avance permanente de cet établissement à l'Etat.

Par suite des objections faites à cette augmentation d'avance, la commission et le ministre se trouvaient en présence de cette alternative : ou disjoindre la question de celle du renouvellement du privilège ou maintenir la corrélation.

M. Rouvier a défendu la clause d'élévation de l'avance, faisant observer qu'il était naturel de résoudre la question au moment où on négociait avec la Banque une convention générale.

C'est une faculté que l'Etat entendait se réserver d'une manière ferme, mais qui n'implique en rien un emprunt fait dès maintenant à la Banque.

Quant à l'affectation de 40 millions, M. Rouvier n'a pas dissimulé qu'elle devait être celle indiquée déjà, à savoir la constitution des approvisionnements des places fortes, mais cette affectation, de toutes manières, serait subordonnée à l'autorisation du Parlement.

Après le départ du ministre, la commission s'est prononcée contre l'élévation, par cette raison que l'affectation des 40 millions demandée par le ministre de la guerre, peut à tort ou à raison, sembler à une amorce de la reconstitution d'un budget extraordinaire de la guerre.

La commission, après cette décision, a approuvé définitivement le texte du rapport de M. Burdeau. Ce rapport sera distribué cette semaine aux députés, et la commission demandera que la question de la Banque soit mise à l'ordre du jour immédiatement après les vacances de Pâques.

AU DAHOMEY

Villages brûlés. — Porto-Novo menacé. — Lettre insolente de Béhanzin.

Paris, 5 avril.

L'administration des colonies a reçu de Porto-Novo le télégramme suivant :

Dans la nuit du 3 au 4, l'ennemi a brûlé Kétomé et plusieurs villages des environs. 6,000 hommes bien armés sont actuellement campés à 4 heures de marche au nord de Porto-Novo ; ils paraissent attendre les nouveaux renforts pour attaquer la ville.

Le lieutenant-gouverneur Ballot a reçu du roi Béhanzin une lettre insolente dont voici le résumé :

« Je ne suis jamais allé en France faire la guerre, et je vois avec peine que la France m'empêche de la faire contre un pays africain. Cela ne la regarde pas. Si vous n'êtes pas contents, vous pouvez faire ce que vous voudrez. Moi, je suis prêt. »

Les Mesures du Gouvernement

Le gouvernement a donné des ordres pour que les troupes indigènes du Sénégal soient envoyées à Kotonou. Un bâtiment sera au Sénégal dans quelques jours pour y prendre les tirailleurs sénégalais, au nombre de 600 hommes ; ultérieurement un second croiseur y sera envoyé.

Le but du gouvernement est d'isoler les Dahoméens, de les mettre dans l'impossibilité de communiquer avec la mer.

Les 750 hommes actuellement au Dahomey et les 600 hommes qui vont y être adjoints sont sous la direction du ministère de la marine.

Après l'hivernage, les troupes de terre seront envoyées à Wyddah.

MM. Loubet, Ribot, Jamais seront entendus demain par la commission du budget sur le crédit concernant le Dahomey. La discussion publique viendrait jeudi.

AU SÉNÉGAL

Massacre de la mission Ménard

Paris, 5 avril.

Le gouverneur du Sénégal a reçu du lieutenant Marchand, résident auprès du roi Tieba, des informations datées de Koutiéné, au Sud de Timé, 21 février, mentionnant, sous toutes réserves, le bruit du massacre de la mission Ménard, le 4 février, à Seguela, par des hommes de Samory.

Seguela est un grand village fortifié du pays de Kallandra, situé au croisement du neuvième degré de longitude Ouest et du septième degré de latitude Nord.

Le lieutenant Marchand était parti pour Seguela afin de s'assurer de la valeur de ces bruits, mais il ignorait s'il pourrait y parvenir.

***

Le courrier de la côte occidentale d'Afrique a apporté hier une lettre du capitaine Ménard au sous-secrétaire d'Etat des Colonies.

Dans cette lettre, datée de Sakhala, le capitaine Ménard donne des nouvelles favorables de la santé de la mission et se loue du bon accueil qu'il a reçu sur son parcours, mais il signale les difficultés que l'état de guerre, dans les possessions de Samory, va apporter à l'accomplissement de sa mission.

Nouvelles Militaires

Paris, 5 avril.

Le 5e bataillon de chasseurs à pied devait dans le principe cesser d'appartenir à la garnison de Dijon pour occuper en permanence les nouveaux casernements de Remiremont et dépendre de la nouvelle division des Vosges. Ce poste est affecté au 19e bataillon de chasseurs, actuellement à Troyes.

Dijon gardera l'hiver le 5e bataillon, il ira seulement tous les étés passer deux mois dans les baraquements de Bussang où il participera aux manœuvres que le général Varaigne fera exécuter au commencement de septembre aux troupes de la division des Vosges.

— M. le général Rothwiller a présidé à l'affectation à la cavalerie de 75 Saint-Cyriens entrés au mois d'octobre dernier à l'Ecole spéciale militaire.

D'après le classement de Pâques, on voit que les élèves qui vont composer la section de cavalerie ont surtout été choisis d'après leurs aptitudes équestres.

Vingt d'entre eux seulement ont pu être pris dans les cent premiers de leur promotion au classement de Pâques. Parmi les élèves de seconde année, il y en a juste dix-sept dans les cent premiers du classement arrêté ces jours-ci.

Le major des anciens, M. de Lardemelle, et le major des nouveaux, M. Dufieux, porteront l'épaulette des sous-lieutenants d'infanterie.

Génie et Artillerie

Paris, 5 avril.

On a distribué aujourd'hui à la Chambre une proposition de loi appelée à produire un vif émoi dans les armes spéciales. Il s'agit d'un projet des généraux Tricoche et de Frescheville, signé également de MM. de Plazanet, de Mahy, Frogier de Ponlevoy, et de Montfort, tendant à la fusion du génie et de l'artillerie.

La thèse est assez spécieuse : le génie et l'artillerie étant en rivalité, la première de ces armes voyant son rôle amoindri et demandant qu'on lui donne les pontonniers et l'artillerie de forteresse, il conviendrait de faire cesser cette querelle en fusionnant les deux partis de sorte que tous les officiers sortis de l'école polytechnique n'étant plus cantonnés dans une spécialité pourraient aller dans l'emploi qui leur convient le plus. Tel artilleur, qui est doué de qualités d'ingénieur, ferait des ponts ou des fortifications ; tel officier du génie, qui aime la balistique, commanderait à des canonniers. Il y aurait à ce changement des économies considérables à réaliser par la suppression des emplois parallèles et des directions rivales.

CHAMBRE

Paris, 5 avril.

AVANT LA SÉANCE

Le plus grand calme règne dans les couloirs du Palais Bourbon où on ne s'entretient guère que des incidents du Dahomey, mais sans y attacher plus d'importance qu'ils n'en méritent.

M. Salis, député de l'Hérault, vient d'aviser M. Loubet, président du conseil, et M. Rouvier, ministre des finances, de son intention d'adresser samedi prochain une question au gouvernement sur le régime des boissons en Algérie et particulièrement sur l'application de l'exercice.

LA SÉANCE

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. Floquet.

La Gardes Particuliers

L'ordre du jour appelle la première délibération sur la proposition adoptée par le Sénat relative aux arrêtés administratifs agréant les gardes particuliers.

La commission, d'accord avec le gouvernement, demande l'urgence.

Par 357 voix contre 128 l'urgence est prononcée.

M. Malartre défend un contre-projet qui tend à confier aux présidents de tribunal la mission de donner l'investiture aux gardes particuliers.

L'article premier du contre-projet Malartre n'est pas adopté.

La Chambre adopte l'article premier du projet de la commission.

M. de Kergorlay développe une disposition additionnelle portant qu'il pourra être fait appel devant le conseil d'Etat des arrêtés révoquant les gardes particuliers.

Cette disposition, combattue par le ministre de la justice et par M. Jumel, est repoussée par 318 voix contre 176.

L'article 2 et l'ensemble du projet sont adoptés.

***

La Chambre adopte ensuite le projet ayant pour objet de modifier la quotité de droits de douanes applicables en Algérie aux tabacs fabriqués d'origine étrangère.

La Chambre passe à la discussion de l'article unique qui est adopté.

La Liberté du Vote

L'ordre du jour appelle la première délibération sur diverses propositions tendant à assurer la liberté du vote.

M. Gauthier de Clagny combat le projet de la commission qui propose de décider que désormais les bulletins auront un type réglementaire et qui prévoit la distribution de bulletins qui ne rempliront pas cette condition.

Ces mesures sont excellentes. Le préfet sera chargé de fournir aux candidats le papier réglementaire, mais il ne fournit pas ce papier au candidat de la minorité, ou il ne le lui fournit que dans des proportions insuffisantes. Où sera la sanction ?

M. Trouillot prie la Chambre d'adopter la proposition qui réalise une réforme réclamée depuis 30 ans par l'opinion publique, et qui est une loi d'honnêteté. (Très bien ! Très bien !)

***

La Chambre adopte par 428 voix contre 5 un projet ouvrant au ministère du commerce et de l'industrie un crédit extraordinaire de 500,000 fr. pour les

---

Feuilleton de l'ECHO DE LYON
6 avril

25

Le Bossu

OU LE PETIT PARISIEN

DEUXIÈME PARTIE

L'HOTEL DE NEVERS

— Allons, Philippe ! dit-il en s'asseyant devant ses papiers épars, ceci est le grand coup de dés ! Nous allons jeter un voile sur le passé aujourd'hui ou jamais ! Belle partie ! Riche enjeu ! Les millions de la banque de Law peuvent faire comme les sequins des *Mille et une Nuits* et se changer en feuilles sèches ; mais les immenses domaines de Nevers, voilà le solide !

Il mit en ordre ses notes, préparées longtemps à l'avance. Peu à peu son front se rembrunissait, comme si une pensée terrifiante se fût emparée de lui.

— Il n'y a pas à se faire illusion, dit-il en cessant de travailler pour réfléchir encore, la vengeance du régent serait implacable. Il est léger, il est oublieux, mais il se souvient de Philippe de Nevers, qu'il aimait plus qu'un frère ; j'ai vu des larmes dans ses yeux quand il regardait ma femme en deuil, ma femme qui est la veuve de Nevers. — Mais quelle apparence ! Il y a dix-neuf ans et pas une voix ne s'est élevée contre moi !

Il passa le revers de la main sur son front comme pour chasser cette obsédante pensée.

— C'est égal, conclut-il, j'aviserai à cela. Je trouverai un coupable ; et, le coupable puni, tout sera dit, je dormirai tranquille.

Parmi les papiers étalés devant lui, et presque tous écrits en chiffres, il y en avait un qui portait : « Savoir si madame de Gonzague croit sa fille morte ou vivante. » Et au-dessous : « Savoir si l'acte de naissance est en son pouvoir. »

Deux heures de relevée sonnèrent à l'horloge de Saint-Magloire. C'était le moment fixé pour l'ouverture du tribunal de famille.

VIII

La Veuve de Nevers

Certes, on ne peut pas dire que ce noble hôtel de Lorraine fut prédestiné à devenir un tripot d'agioteurs ; cependant il faut bien avouer qu'il était admirablement situé et disposé pour cela. Les trois faces du jardin, longeant les rues Quincampoix, Saint-Denis et Aubry-le-Boucher, fournissaient trois entrées précieuses. La première surtout valait en or le pesant des pierres de taille de son portail tout neuf. Ce champ de foire n'était-il pas bien plus commode que la rue Quincampoix elle-même, toujours boueuse et bordée d'affreux bouges où l'on assassinait volontiers les traitants ? Les jardins de Gonzague étaient évidemment destinés à détrôner la rue Quincampoix. Tout le monde prédisait cela, et, par hasard, tout le monde avait raison.

Quand notre bossu adjudicataire de la niche de Médor vint prendre possession de son domaine, on rit beaucoup dans le jardin de Nevers. Toute la rue Quincampoix vint le voir. On le baptisa du premier coup Esope II, et son dos, à la gibbosité parfaitement confortable, eut un succès fou. Mais la Baleine, un ancien soldat aux gardes, gronda ; Médor aussi.

La Baleine vit tout de suite dans Esope II un rival vainqueur. Comme Médor n'était pas moins maltraité que lui, ces deux grandes rancunes s'unirent entre elles. La Baleine devint le protecteur de Médor, dont les longues dents se montraient du haut en bas chaque fois qu'il voyait le nouveau possesseur de sa niche. Tout ceci était gros d'événements tragiques. On ne douta pas un seul instant que le bossu ne fût destiné à devenir la pâture de la Baleine. En conséquence, pour se conformer aux traditions bibliques, on lui donna le second sobriquet de Jonas.

Jonas ou Esope II ne semblait point s'inquiéter beaucoup du sort qui l'attendait. Il avait pris possession de sa niche et l'avait meublée fort proprement d'un petit banc et d'un coffre. A tout prendre, Diogène dans son tonneau, qui était une amphore, n'était pas encore si bien logé. Et Diogène avait cinq pieds six pouces, au dire de tous les historiens.

Esope II ceignit ses reins d'une corde à laquelle pendait un bon sac de grosse toile. Il acheta une planche, une écritoire et des plumes. Son fonds était monté. Quand il voyait un marché près de se conclure, il s'approchait discrètement, tout à fait comme Esope Ier, son regrettable prédécesseur ; il mouillait d'encre sa plume et attendait. Le marché conclu, il présentait la planche sur sa bosse, on mettait les titres sur la planche et on signait aussi commodément que dans l'échoppe d'un écrivain public. Ceci fait, Esope II reprenait son écritoire d'une main, sa planche de l'autre : la planche servait de sébile et recevait l'offrande, qui finalement s'en allait dans le sac de grosse toile.

Il n'y avait point de tarif. Esope II, à l'exemple de son modèle, recevait tout, excepté la monnaie de cuivre. Mais connaissait-on le cuivre, rue Quincampoix ? Le cuivre, en ce temps bienheureux, ne servait plus qu'à faire du vert-de-gris pour empoisonner les oncles riches.

Esope II était là depuis dix heures du matin. Vers une heure après midi, il appela un des nombreux marchands de viande froide qui allaient et venaient dans cette foire au papier ; il acheta un bon pain à la croûte dorée, une poularde qui faisait plaisir à voir, et une bouteille de chambertin. Que voulez-vous ! il voyait que le métier marchait.

Son devancier n'aurait pas fait cela.

Esope II s'assit sur son petit banc, étala ses vivres sur son coffre et dîna magistralement à la face des spéculateurs qui attendaient son bon plaisir. Les pupitres vivants ont ce désavantage, c'est qu'ils dînent. Mais voyez l'engouement ! on fit queue à la porte de la niche et personne ne s'avisa d'emprunter le grand dos de la Baleine. Le géant, obligé de boire à crédit, buvait double, il poussait des rugissements, Médor, son affidé grinçait des dents avec rage.

— Holà ! Jonas, criait-on de toutes parts, as-tu bientôt fini de dîner ?

Jonas était bon prince : il renvoyait les pratiques à la Baleine ; mais on voulait Jonas. C'est plaisir de signer sur sa bosse. Et puis, Jonas n'avait pas la langue dans sa poche. Ces bossus, vous savez, ont tant d'esprit ! On citait déjà ses bons mots. Aussi la Baleine le guettait.

Quand Jonas eut fini de dîner, il cria de sa petite voix aigrelette :

— Soldat, mon ami, veux-tu de mon poulet ?

La Baleine avait faim ; mais la jalousie le tenait.

— Petit maraud, s'écria-t-il, tandis que Médor poussait des hurlements, me prends-tu pour un mangeur de restes ?

— Alors envoie ton chien, soldat, repartit paisiblement Jonas, et ne me dis pas d'injures.

— Ah ! tu veux mon chien ! rugit la Baleine ; tu vas l'avoir, tu vas l'avoir ! tu vas l'avoir !

Il siffla et dit :

— Pille, Médor ! pille !

Il y avait déjà cinq ou six jours que la Baleine l'exerçait dans les jardins de Nevers. Médor poussa un hurlement rauque et s'élança.

— Gare-toi, bossu ! crièrent les agioteurs.

Jonas attendit le chien de pied ferme. Au moment où Médor allait rentrer dans son ancienne niche comme en pays conquis, Jonas, saisissant son poulet par les deux pattes, lui en appliqua un maître coup sur le museau. O prodige ! Médor, au lieu de se fâcher, se mit à se lécher les babines. Sa langue allait de ci, de là cherchant les bribes de volaille qui restaient attachées à son poil.

Un large éclat de rire accueillit ce beau stratagème de guerre. Cent voix crièrent à la fois :

— Bravo, bossu ! bravo !

— Médor, gredin, pille ! pille ! faisait de son côté le géant.

Mais le lâche Médor trahissait définitivement. Esope II venait de l'acheter au prix d'une cuisse de poulet offerte à la volée. Ce que voyant, le géant ne mit plus de bornes à sa fureur. Il se rua à son tour vers la niche.

— Ah ! Jonas, pauvre Jonas ! cria le chœur des marchands.

Jonas sortit de sa niche et se mit en face de la Baleine, qu'il regarda en riant. La Baleine le prit par la nuque et l'enleva de terre. Jonas riait toujours. Au moment où la Baleine allait se rejeter à terre, on vit Jonas se roidir, poser la pointe de son pied sur le genou du colosse, et rebondir comme un chat. Personne n'aurait su dire comment cela se fit, tant le mouvement fut rapide. La chose certaine, c'est que Jonas était à califourchon sur le gros cou de la Baleine, et qu'il riait encore. Il y eut dans la foule un long murmure de satisfaction. Esope II dit tranquillement :

— Soldat demande grâce ou je vais t'étrangler.

La suite à demain.

primes à la filature de la soie et annulant une somme égale sur les primes à la sériciculture.

∴

La Chambre reprend la discussion des propositions relatives à la liberté du vote.

M. Le Hérissé reprend le contre-projet qui avait été présenté par M. Boissy d'Anglas, mais qui avait été repoussé par la commission et voté par la chambre.

M. Boissy d'Anglas rappelle qu'il a retiré son amendement pour se rallier à la rédaction nouvelle de la commission, se réservant de le reprendre si celle-ci était repoussée.

M. Le Hérissé se prononce pour le système d'enveloppes d'un type uniforme et opaque qui seraient fournies par les municipalités.

M. Trouillot, rapporteur, dit que le système d'enveloppe a été présenté depuis 30 ans devant toutes les Chambres et a fini par faire échouer la réforme elle-même, que le bulletin identique peut seul assurer.

M. Dionys Ordinaire déclare qu'il votera contre cette proposition dont tous les articles sont autant de chinoiseries de nature à porter atteinte à la liberté du suffrage universel (Très bien ! Très bien ! sur divers bancs).

MM. Lascombes, Jourde, Delpeuch, de Douville-Maillefeu combattent également le projet.

M. de Douville-Maillefeu ajoute que le contrôle des élections est leur validation. L'orateur supplie la Chambre de ne pas adopter ce projet qui constitue une injustice et une imprudence.

M. Boissy d'Anglas ne comptait pas défendre son ancien amendement, mais à la suite de la discussion qui vient de se produire, il votera en faveur du système d'enveloppe, quitte à se rallier ensuite au système de la commission, les trouvant tous deux pratiques et de nature à assurer la sincérité du vote.

M. Cousset estime que ce débat est humiliant pour le corps électoral qui a plus de courage qu'on semble le croire (Très bien ! Très bien ! sur divers bancs).

Qu'on poursuive les abus électoraux, mais qu'on ne complique pas la législation (Très bien ! Très bien !)

M. le président consulte la Chambre sur l'article premier du contre-projet de M. Le Hérissé.

Par 403 voix contre 123, sur 526 votants, l'article premier du contre-projet de M. Le Hérissé est repoussé.

L'article premier de la commission est mis aux voix ; il est ainsi conçu :

Les bulletins électoraux ne pourront être imprimés ou écrits que sur papier blanc et opaque, d'un type uniforme, délivré par l'Etat.

A la majorité de 317 voix, contre 177, sur 494 votants, l'article n'est pas adopté.

M. Dumay développe une proposition tendant à interdire de faire distribuer les bulletins de vote dans le périmètre de 50 mètres autour des salles de scrutin.

Cette proposition est repoussée par 367 voix, contre 73, sur 440 votants.

La suite de l'ordre du jour est renvoyée à jeudi.

La séance est levée à 6 heures.

SÉNAT

Paris, 4 avril.

La séance est ouverte sous la présidence de M. Le Royer.

Le Sénat adopte un projet de loi ouvrant un crédit extraordinaire pour l'établissement de lignes sous-marines entre Marseille, Oran et Tunis.

L'Exercice de la Médecine

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi concernant l'exercice de la médecine.

L'article 17 est réservé ; les articles de 18 à 31 sont adoptés avec quelques légères modifications et les derniers articles sont enfin adoptés.

L'Enseignement en Algérie

Ensuite vient la discussion sur les conclusions du rapport fait au nom de la commission chargée d'examiner les modifications à introduire dans la législation et dans l'organisation des divers services de l'Algérie sur l'instruction primaire des indigènes.

M. Combes, rapporteur, défend le projet qui a pour but de donner de l'extension à la langue française.

L'orateur expose la méthode d'organisation qui a été approuvée par l'autorité académique.

M. Bourgeois approuve l'ensemble du rapport de la commission, il ajoute que le gouvernement considère l'enseignement primaire pour les indigènes comme un bien. Il s'agit surtout de développer les idées de la civilisation avec les notions générales des sciences agricoles et industrielles ; le ministre espère que le Sénat adoptera un projet qui a été approuvé par toutes les autorités compétentes.

Les conclusions de la commission sont adoptées.

∴

Le Sénat prend en considération la proposition de M. Marcel Barthe tendant à instituer dans chaque arrondissement un tribunal d'assises pour les délits de presse à l'égard du président de la République, des ministres et des membres du Parlement, etc.

Il vote ensuite l'urgence sur le projet reportant du ministère de l'agriculture à celui du commerce le crédit de 500,000 fr. pour primes à la sériciculture.

La séance est levée à 5 heures.

La prochaine séance est fixée à jeudi.

L'UNION LIBÉRALE DE LA DROITE

Paris, 5 avril.

M. D'Aillières, en prenant possession aujourd'hui de la présidence de l'Union libérale de la droite, a prononcé un discours dans lequel il a dit :

« Dans le désir commun de servir la France se rencontreront ici, aussi bien les membres des divers groupes conservateurs de la Chambre que ceux de nos collègues de la droite qui ne sont inscrits à aucun d'eux. C'est pour concentrer leurs efforts que cette réunion a été fondée. Tous apporteront avec un égal amour du pays et un égal dévouement à ses intérêts la ferme volonté de reconquérir ces libertés successivement violées depuis quinze ans et pour lesquelles la droite n'a cessé de lutter : liberté du domicile, liberté des consciences, liberté de la famille, liberté des communes. »

Informations Politiques

Paris, 5 avril.

VOYAGE DE M. DE FREYCINET

Le *Matin* annonce que M. de Freycinet quittera Paris ce matin pour quelques jours.

Il va effectuer un voyage d'inspection dans les garnisons du centre. La tournée du ministre de la guerre commencerait par Poitiers.

LA LOI SUR LA PRESSE

Les bureaux des groupes du Sénat se sont réunis à quatre heures et ont examiné l'opportunité d'une modification à la loi sur la presse en ce qui concerne la provocation aux crimes et délits. La majorité des membres présents s'est déclarée favorable au principe d'une réglementation nouvelle permettant de réprimer la provocation d'une manière plus rigoureuse, conformément à la proposition due à l'initiative du groupe de l'Union républicaine.

LES CONFÉRENCES DANS LES EGLISES

Le ministre des cultes va écrire aux évêques de quelques diocèses de la province, où ont été organisées des conférences contradictoires, notamment à Nancy et à Marseille, pour leur demander de ne pas donner suite à ces conférences qui pourraient être l'occasion de désordres, ainsi que cela est arrivé sur certains points du territoire.

LE CZAR ET LA FRANCE

Londres, 4 avril.

Une dépêche de Paris adressée au *Times* maintient que des négociations ont été entamées entre l'Allemagne et la Russie, pour admettre la Russie dans une nouvelle ligue commerciale austro-italo-allemande.

En vue de cette éventualité, les conseillers du czar ont voulu lui persuader de faire un voyage en Autriche, en Allemagne et ensuite en France.

La czar a repoussé cette proposition et a répondu qu'en tous cas, il ne ferait pas de voyage sans aller aussi à Paris.

RAVACHOL

L'interrogatoire. — La description des engins. — Nouveaux aveux

Paris, 5 avril.

M. Atthalin, juge d'instruction, et M. Clément, commissaire de police aux délégations judiciaires, ont procédé hier à un nouvel interrogatoire de Ravachol.

Cet interrogatoire a commencé à onze heures et demie et s'est prolongé jusqu'à six heures et demie. Ravachol ayant, au début, confirmé ses précédents aveux, l'interrogatoire a porté surtout sur les points de détail.

∴

Sur chacun des engins, Ravachol a donné des renseignements encore plus précis que lors de son premier interrogatoire. Celui du boulevard Saint-Germain consistait, comme on l'a déjà dit, en une casserole contenant de la dynamite pure et de la grosse mitraille.

Une serviette avait été disposée de façon à diviser l'engin en deux compartiments. La dynamite et la mitraille n'étaient donc pas en contact. Une mèche était passée par un petit trou foré dans le couvercle.

∴

L'engin de la caserne Lobau ne contenait que de la poudre chloratée, d'après Ravachol. D'ailleurs, Mathieu et Bastard, les deux auteurs de l'explosion, avaient voulu faire une simple plaisanterie et effrayer les gardes municipaux.

∴

Pour l'explosion de la rue de Clichy, Ravachol a employé une caisse contenant trois kilos de dynamite et la même quantité d'une substance dont il s'est proclamé avec orgueil l'inventeur. A l'en croire, cette substance est trois fois plus forte que la dynamite. Il en a donné la formule, que M. Atthalin a fait transmettre à M. Veille, directeur des poudres et salpêtres au ministère de la guerre.

∴

En ce qui concerne l'attentat dirigé contre l'hôtel de Sagan, Ravachol a prétendu en connaître les auteurs, mais, a-t-il déclaré, on l'interrogerait vainement, il ne les dénoncerait à aucun prix.

L'engin qui a servi pour cet attentat était une boîte contenant de la poudre Favier et un tube de verre où se trouvait un liquide destiné à la faire détoner.

Le prisonnier a renouvelé ses aveux en ce qui concerne les crimes relevés à sa charge à Saint-Etienne.

NOUVEAUX DÉTAILS

Paris, 5 avril.

Voici des détails sur les déclarations faites par Ravachol :

Si ces déclarations sont sincères, si le farouche dynamitard ne pose pas pour la galerie, on se trouve en face d'un homme d'une audace extraordinaire et l'on ne sait ce qui serait arrivé s'il n'avait pas été se faire prendre dans le restaurant du boulevard Magenta.

Un point très important a, dès le début, été abordé par M. Atthalin. Il a demandé à Ravachol si, pour commettre les attentats du boulevard Saint-Germain et de la rue de Clichy, la dynamite volée à Soisy-sous-Etiolles avait été employée.

Ravachol a répondu négativement. Les matières explosives qui chargeaient l'un et l'autre engin ont été fabriquées par lui. Ce n'était pas de la dynamite, mais bien de la panclastite.

Comme M. Atthalin lui disait que ce n'était pas vraisemblable, Ravachol a répondu :

« La fabrication des explosifs est des plus faciles. Je ne vous parlerai pas de moi, car j'ai beaucoup étudié cette question, et je puis me dire d'une jolie force. Mais je vous affirme que je connais à Paris plus de cent compagnons capables de fabriquer ces explosifs. »

Et comme M. Atthalin lui demandait quels étaient ceux là, Ravachol a ajouté simplement : « Vous ne croyez pas que je sois disposé à les nommer. »

Interrogé sur l'emploi des cartouches volées à Soisy-sous-Etiolles et sur l'endroit où il les a cachées, Ravachol qui, vendredi dernier, avait prétendu les avoir détruites, est revenu sur sa première déclaration et a dit :

« Je me serais bien gardé d'en détruire la plus petite parcelle. J'en avais conservé la plus forte part, et le reste je l'ai distribué à des compagnons sûrs et capables de s'en servir. A qui ? Vous ne le saurez pas. Mais, arriveriez-vous à l'apprendre, que cela ne vous avancerait pas à grand'chose. Je me flatte d'avoir fait quelques élèves, et des bons, je vous assure, et ceux-là savent fabriquer, grâce à mes enseignements, des explosifs bien plus puissants que ceux que découvrent dans leur laboratoire vos savants patentés et diplomés. »

Ravachol, pendant tout ce long interrogatoire, a parlé très posément, discutant très intelligemment.

Certaines personnes se figurent peut-être que Ravachol est un énergumène toujours furieux, ayant constamment l'injure à la bouche. Il n'en est rien. Il parle avec mesure, s'arrêtant pour chercher le terme précis, et les phrases sont assez élégamment construites. Il fait même des mots. Ainsi, hier, M. Clément lui disait : « Je suis heureux de vous voir dans ces dispositions de calme. Il est certain que, dans votre situation, cela peut, dans une certaine mesure, vous concilier la bienveillance des magistrats et de la police ».

Ravachol a répondu d'un ton railleur : « Je vous remercie, mais je la connais, la bienveillance de la police. J'en ai goûté une demi-heure à peine après mon arrestation. Vos agents m'ont flanqué une volée !... »

M. Atthalin lui ayant demandé comment, avant d'exécuter l'attentat de la rue de Clichy, il n'avait pas réfléchi qu'il pouvait atteindre des innocents, Ravachol a répliqué : « Quand vos gouvernements déclarent la guerre, se soucient-ils, eux aussi, des malheureux qu'ils envoient à la mort ? On ne fait pas d'omelette sans casser des œufs. Je regrette beaucoup que MM. Benoist et Bulot aient échappé à leur sort, et je déplore que des innocents aient payé pour eux. »

∴

La confrontation de Chaumartin avec Ravachol a été très mouvementée. Ravachol, en apercevant Chaumartin, qui l'avait trahi, s'est levé et, se dirigeant vers lui :

« Vous êtes un lâche ! s'est-il écrié avec indignation ; vous avez violé le serment que vous avez fait en présence de vos amis. C'est à vous qu'incombera désormais tout ce qui arrivera ; c'est à vous que je dois de n'avoir pas pu accomplir la tâche que je m'étais imposée. Vous m'avez vendu comme si vous eussiez été de la police. La justice aura peut-être quelque indulgence pour vous, mais tous ceux qui ont souffert, tous ceux qui souffrent et qui souffriront plus tard vous maudiront. Vous êtes le Judas de l'anarchie ! »

Chaumartin est resté impassible devant ces violentes attaques.

M. Atthalin estime qu'il devra interroger encore une fois Ravachol et que cela sera suffisant.

Dès aujourd'hui, il va procéder à l'audition de différents témoins, et il compte avoir terminé le dossier jeudi ou vendredi, de façon à ce que la chambre des mises en accusation puisse statuer dans les premiers jours de la semaine prochaine.

∴

Ravachol a adressé hier à Me Lagasse, avocat, qui, l'année dernière, avait défendu l'anarchiste Decamps, une lettre pleine de fautes d'orthographe, lui demandant de le défendre devant le jury.

Me Lagasse s'est rendu, aussitôt après la réception de cette lettre, chez M. Atthalin, pour solliciter l'autorisation de communiquer avec son client. Le magistrat lui a répondu qu'il ne pourrait faire droit à sa requête qu'après que le secret auquel Ravachol est actuellement soumis sera levé.

∴

On lit dans la *Lanterne* :

Un bruit étrange circule en ce moment.

On dit tout bas, dans certains bureaux de la préfecture de police, que celle-ci s'est tout simplement moquée de la presse. On va même jusqu'à dire que les aveux de Ravachol ne sont pas aussi affirmatifs qu'on l'a annoncé. Un peu plus, on ajouterait qu'il n'en a pas fait du tout.

Qu'est-ce que tout cela veut dire ?

Ceux-là même qui, le jour de l'interrogatoire du fameux dynamiteur, déclaraient, avec une conviction qui paraissait profonde, que Ravachol n'avait pas avoué, ont tout à coup fait volte-face et disent, affirment, jurent même qu'il s'est reconnu non seulement l'auteur des récentes explosions, mais aussi de cinq assassinats commis dans le département de la Loire.

Tous ces mystères sont bien étranges.

LA FAMILLE KŒNIGSTEIN-RAVACHOL

Un de nos confrères parisiens a interviewé à Givors, le frère cadet de Ravachol, et à Saint-Chamond, la mère du dynamiteur :

Voici ces interviews.

Le frère cadet de Ravachol, âgé de 26 ans, est établi à Givors depuis le 11 septembre 1891. Il est ouvrier teinturier à l'usine Boiron.

Je lui ai demandé des renseignements sur son aîné. Il m'a répondu en pleurs que c'étaient les femmes qui l'avaient perdu.

— Jusqu'en 1889, il s'était montré un fils modèle, aimant sa mère, sa famille par dessus tout. Mais le jour où il fit la connaissance de la femme Rullière, ce fut fini. Il abandonna notre domicile pour aller vivre avec sa maîtresse et perpétra tous les méfaits que vous connaissez. Il a rendu notre mère presque folle. Deux fois, elle faillit mourir. Elle est maintenant dans la misère. Je lui viens en aide autant que je peux ; mais ça ne suffit, pas termina Kœnigstein frère. Ah ! c'est un grand coupable que mon frère !

Chez Mme Ravachol

C'est à Saint Chamond qu'habite la veuve Kœnigstein, *alias* Rovachol. Je m'y suis rendu ce soir.

Mme Ravachol est ouvrière dévideuse dans la maison Vanel. C'est une femme encore verte malgré ses cinquante-neuf ans. L'âge, les souffrances et les misères par elles endurées, ont tracé sur son front des sillons de rides. Ses yeux fatigués s'abritent derrière une paire de grosses lunettes. Ses tempes sont estompées par de nombreuses mèches argentées.

Elle est navrée, cette pauvre mais courageuse femme, devenue presque inconsciente à force d'avoir souffert.

Comme je la questionne sur ce qui a perdu Francisque Ravachol :

— C'est les femmes, dit-elle. Quant il était à Saint-Chamond il était bien gentil, il allait à la messe *(sic)* et m'aimait bien. Ça a commencé chez lui quand il a connu la femme Rullières et les autres.

Il fit de l'anarchie, ne rentrant plus chez lui. Cela l'a mené où vous savez. Bien des fois je l'ai réprimandé, toujours inutilement, car il l'aimait trop, cette femme !

Mme Kœnigstein me raconte ensuite ses tribulations.

— Quand on a su ce qui s'était passé, personne n'a plus voulu me donner du travail. Je suis tombée malade. Je n'avais pas d'argent ; j'ai vendu ce que je possédais, mes meubles. tout.

Et ensuite, sans place, sans un sou, mon cadet m'a recueillie à Givors, où il venait de se marier. Lui non plus n'était pas riche ! Je n'ai pas voulu être à sa charge. Je l'ai quitté et suis venue à pied à Saint-Chamond. Comme j'avais faim. j'ai vendu en route mon alliance.

Maintenant, on m'a trouvé un asile. J'ai une place qui me rapporte vingt-deux sous par jour, de quoi ne pas mourir de faim. Je suis vieille, mes yeux se fatiguent, bientôt je ne pourrai plus travailler ! Faudra-t-il donc que je me tue ? Et j'aurais pu être si heureuse !

Pauvre femme ! Je la quitte le cœur serré.

— N'est-ce pas qu'on fera quelque chose pour moi ? me dit-elle en me retenant.

LA DYNAMITE

Paris, 5 avril.

Une Fabrique clandestine de Dynamite. — Une nouvelle Machine infernale

Je vous ai raconté avant-hier la découverte, dans la banlieue de Paris, d'une fabrique de dynamite. Voici pourtant ce que mes renseignements particuliers me permettent d'affirmer :

Cette fabrique existait il y a huit jours à peine à Asnières. Le directeur n'était pas anarchiste à proprement parler, mais plutôt un commerçant qui, pour réaliser de gros bénéfices sur ses produits, se souciait peu de les vendre à des maîtres carriers ou à des compagnons anarchistes. Pourtant, lorsqu'il vit que sa dynamite servait aussi à faire sauter des maisons, il comprit qu'il était compromis et il quitta brusquement son domicile.

∴

Le *Journal des Débats* parle d'une nouvelle machine infernale qui aurait été envoyée hier matin au préfet de police.

Arrestation de Sébastien Faure

Marseille, 5 avril.

M. Boissière, commissaire central, a opéré hier soir, vers onze heures, en vertu d'un mandat d'amener délivré par M. Chamand, juge d'instruction, l'arrestation du conférencier anarchiste Sébastien Faure.

L'arrestation a eu lieu au « Palais de Cristal », pendant la représentation, mais grâce au tact du fonctionnaire de la police, l'incident a passé inaperçu.

Sébastien Faure serait poursuivi de coups et blessures commis au cours des désordres qui ont marqué sa dernière conférence à la salle Chave.

L'EXÉCUTION D'ANASTAY

Paris, 5 avril.

Dans l'entrevue que Me Robert, le défenseur d'Anastay, a eue hier avec M. Carnot, il s'est attaché à faire ressortir que le meurtrier de la baronne Dellard ne paraît pas jouir de la plénitude de ses facultés intellectuelles. Il a supplié M. Carnot de vouloir bien, avant de prendre une décision, mander à l'Elysée le docteur Brouardel, afin de demander au doyen de la Faculté de médecine si une expertise médicale de l'état mental d'Anastay ne s'impose pas.

M. Carnot a promis à Me Robert de tenir grand compte de son observation. La décision du chef de l'Etat interviendra avant la fin de la semaine.

Au cas très vraisemblable où le président de la République ne jugerait pas à propos d'accorder la grâce, les parents et les amis d'Anastay feront un nouvel effort pour obtenir que le condamné ne soit pas guillotiné, mais fusillé.

On suppose que, pour déjouer les curiosités malsaines, l'exécution d'Anastay, si elle a lieu place de la Roquette, sera faite à l'improviste. Je puis ajouter aussi que l'autorité militaire a renoncé à réclamer le condamné.

Suivant le *Matin*, selon toutes probabilités, Anastay sera exécuté dans les premiers jours de la semaine prochaine.

Le Mystère d'Ingrandes

Un enfant coupé en morceaux. — Arrestation de l'assassin. — Une mère coupable

Châtellerault, 5 avril.

L'auteur du crime abominable que l'*Echo de Lyon* a raconté en détail dès les premiers jours, est arrêté.

L'assassin est la femme signalée par la rumeur publique.

Cette misérable a été arrêtée aujourd'hui à Poitiers et amenée à Châtellerault à quatre heures et demie. C'est une nommée Marie Marquet, âgée de vingt-huit ans et originaire de Pleumartin, arrondissement de Châtellerault.

Conduite devant le juge d'instruction, Marie Marquet, après avoir longtemps hésité et après avoir essayé vainement de nier l'horrible crime dont on l'accusait est entrée dans la voie des aveux.

Après une violente crise de larmes, cette marâtre a tout avoué.

— C'est mon enfant que l'on a trouvé à Ingrandes, a-t-elle dit, et c'est moi qui l'ai tué. On m'avait conseillé de faire disparaître mon fils, et j'ai écouté ces conseils pernicieux... Ne cherchez pas mes complices, je n'en ai pas.

Elle a ensuite raconté en détail les péripéties de ce drame terrible, le crime et la mutilation du pauvre petit corps, mais elle a refusé jusqu'ici de dire où elle a caché les morceaux de l'enfant, qui n'ont pu être retrouvés.

LES ANARCHISTES ESPAGNOLS

Madrid, 5 avril.

Voici dans quelles conditions, d'après le rapport de la police, les anarchistes Devas et Ferreira ont été arrêtés :

Ils avaient déjeuné tranquillement chez un marchand de vin de la rue Léon, en attendant l'heure de l'ouverture de la Chambre. Mais, comme la séance devait s'ouvrir plus tard que d'habitude, les anarchistes restèrent indécis quelque temps devant le palais.

Depuis un mois, le gouvernement civil de Madrid avait été informé que deux anarchistes, l'un étranger et l'autre Espagnol, voulaient faire sauter la Chambre des députés et plusieurs autres édifices publics, parmi lesquels le Palais-Royal. La police filait deux étrangers soupçonnés, arrivés récemment à Madrid. Un Français, Devas, et un Portugais, Ferreira. Ces individus avaient formé le projet de faire sauter la Chambre avant-hier ; mais une indisposition subite du Portugais avait fait remettre le plan, qui consistait à déposer deux bombes dans la tribune publique.

C'est après avoir vu entrer le président, qu'ils ont franchi à leur tour le seuil du palais. La police les a arrêtés à ce moment. On les a fouillés et on a trouvé dans leurs poches un document intitulé : *Réglement des travaux de la Société cosmopolite.*

D'après ce document, la première bombe était destinée à la Chambre. Venaient ensuite par ordre, le Sénat, le Palais-de-Justice, le conseil d'Etat, le ministère de la guerre et le Palais-Royal.

Ce dernier devait sauter le dimanche des Rameaux, pendant que la cour serait à la messe et que le public serait admis dans la chapelle pour la solennité. La Banque d'Espagne figurait au dernier rang.

Tous ces travaux devaient être accomplis avant le 1er mai.

Les prisonniers conduits d'abord à la préfecture, ont été soumis à un premier interrogatoire. Ils ont été ensuite transférés à la prison et mis au secret.

Après un nouvel interrogatoire, Devas et Ferreira ont fait des aveux.

Devas, connu sous le nom de Deboche, était en rapport avec un groupe anarchiste de Paris. Il était, a-t-il dit, en Espagne depuis cinq ans et, en dernier lieu, fondeur à Bilbao.

Ferreira était arrivé à Madrid le 6 mars. Il est peintre et demeurait au club anarchiste de la rue Cabeza. Ce club anarchiste sera fermé, et la police doit faire des perquisitions chez ses membres.

L'opinion publique est indignée. Elle demande un châtiment exemplaire.

Barcelone, 5 avril.

Quinze anarchistes français, que l'on suppose venir de Paris, ont été arrêtés à Barcelone. Ce sont les nommés Eugène Benara, Gali, Benezech, Vaunier, Marin, Deschamps, Dauban, Fourmille, Masson, Vidal, Eugène Cantic, Siman, Alfred Debone et Joseph Beck. Ce dernier est Alsacien. Ils seront expulsés.

TIRAGES FINANCIERS

Paris, 5 avril.

Voici la liste des tirages qui ont eu lieu aujourd'hui au Crédit Foncier :

Foncières 1877

Le no **363.682** gagne **100.000** fr.
Le no **80.186** gagne **50.000** fr.

Les nos 132.640 et 302.826 gagnent chacun 10.000 fr.

Les 30 numéros suivants gagnent chacun 1.000 fr. :

180.038	519.307	299.938	57.219	272.528
40.277	359.506	165.352	80.230	363.998
313.972	592.433	4.802	54.995	102.004
382.205	41.506	223.737	99.442	23.440
208.142	504.503	395.734	368.718	47.929
586.203	267.736	583.103	30.635	100.069

Communales 1879

Le numéro **498.920** gagne **100.000** francs.

Le numéro 902.869 gagne 25,000 francs.

Les six numéros suivants gagnent chacun 5.000 francs :

277.059, 82.803, 220.876, 758.551, 342.833, 385.232.

Les quarante-cinq numéros suivants gagnent chacun 1.000 francs :

497.102	754.702	779.861	9.675	920.615
454.963	178.905	600.938	420.161	325.086
381.612	697.818	518.396	180.614	749.910
711.307	334.462	90.050	129.999	353.743
983.077	167.101	476.083	81.640	104.575
476.120	3.699	835.376	243.183	364.499
614.245	304.916	239.106	726.028	859.400
631.329	981.735	875.454	870.922	203.605
947.221	639.401	885.742	543.381	876.524

Communales 1880

Le numéro **122,581** gagne **100,000** francs.

Le numéro 269,183, gagne 25,000 fr.

Les six numéros suivants gagnent chacun 5,000 francs :

334.057 679.963 745.486 45.807 304.582 241.392.

Les quarante-cinq numéros suivants gagnent chacun 1,000 francs :

758.404	170.424	129.203	93.321	40.476
933.158	837.555	762.765	45.745	424.119
374.855	13.878	739.017	4.119	671.883
839.193	444.497	45.211	592.899	503.140
61.326	911.845	326.030	368.351	531.897
672.770	928.603	98.518	504.382	907.224
772.707	989.286	116.695	974.091	259.449
595.085	154.156	551.064	876.657	264.370
825.586	640.898	398.852	791.606	757.621

Communales 1891

Le numéro **678,836** gagne **100,000** francs.

Le numéro 63,036 gagne 10,000 francs.

Le numéro 798,466 gagne 5,000 francs.

Les vingt numéros suivants gagnent chacun 1,000 francs :

687.164	296.729	368.742	705.539	78.327
396.325	935.113	944.002	722.461	120.868
439.330	492.190	552.235	89.231	810.725
670.426	566.529	996.997	700.013	369.966

DÉPARTEMENTS

RHONE

Villefranche. — *Vols.* — Des malfaiteurs restés inconnus se sont introduits dans le domicile des époux Cimtière, cultivateurs à Dracé, pendant leur absence, et ont dérobé une somme de 200 francs.

La gendarmerie a ouvert une enquête.

— Un vol de 800 plants de vigne greffés a eu lieu au préjudice de M. Chaponnay, propriétaire à St-Vérand.

Ces plants qui ont été dérobés la nuit étaient disposés par paquets dans une pépinière.

Une information est ouverte.

— *Incendie.* — Un incendie s'est déclaré à Saint-Jean-la-Bussière dans un bâtiment servant de remise et de grenier à foin, appartenant à M. Aubonnet propriétaire.

Malgré des prompts secours apportés par les voisins, rien n'a pu être sauvé, le bâtiment entier a été la proie des flammes.

Les pertes qui sont garanties, s'élèvent à 4,000 francs.

Givors. — Nous recevons la lettre suivante que notre impartialité nous fait un devoir d'insérer :

A l'issue de la réunion publique d'hier, dans laquelle les conseillers municipaux de Givors rendaient compte de leur mandat, M. Ligonnet, conseiller municipal, m'a accusé d'être l'auteur d'un article anonyme paru dans un de vos précédents numéros, relatant une séance du conseil municipal de notre ville et visant M. Brossette.

Dans la séance d'hier, M. Brossette avait déjà pris à parti le nommé Touchatout, avec lequel je n'ai rien de commun et qui, paraît-il, est l'auteur de l'article.

Il m'est impossible de rester sous le coup d'une accusation aussi odieuse. A dire ma façon de penser, je crois que votre correspondant est resté encore au-dessous de la vérité en accusant M. Brossette. Si j'avais eu à juger mes collègues, j'aurais réfuté les prétentions de M. Brossette. Aujourd'hui que MM. Ligonnet et Brossette m'accusent directement, je les somme d'avoir à rétracter leurs paroles, ou autrement je me verrai dans la nécessité de les prendre à partie dans la prochaine réunion publique.

Si ces messieurs jugent que leur conduite au conseil municipal a été irréprochable, je leur donne rendez-vous dans la prochaine réunion publique, devant nos électeurs, qui sauront apprécier et distinguer le vrai du faux.

ROSSET, *conseiller municipal.*

Amplepuis. — *A M. Rivaud.* — Nous apprenons que le 13 avril prochain un dîner officiel aura lieu chez M. le maire d'Amplepuis à l'occasion du conseil de revision.

On nous dit que ce dîner doit être présidé par M. Rivaud, préfet du Rhône. Nous espérons que cette information est erronée, car M. Rivaud passe pour un ferme républicain et nous ne pensons pas que le premier représentant de la République dans notre département aille s'asseoir, ainsi que les maires du canton qui, il y a deux mois, refusaient de prendre part au grand dîner que présidait M. Bonini, le sous-préfet de Villefranche, à la table du maire qui a dit en plein conseil municipal : « Il est plus honorable d'être clérical en ce moment-ci que d'être républicain ! »

HAUTE-LOIRE

Le Puy. — *Correctionnelle.* — Le tribunal a prononcé, ce matin, les condamnations suivantes :

Deux mois de prison à André Gazanion, 45 ans, propriétaire à Espaly, pour avoir porté un coup de couteau au sieur Grasset, dentiste. Celui-ci, poursuivi pour le même délit, a été acquitté, et sa femme, Marie Souchon, condamnée à 50 francs d'amende.

ALPES-MARITIMES

Cannes. — Le prince de Galles voyageant sous le nom de comte de Chester, accompagné de son fils, le prince Georges, est arrivé à Cannes, à bord du *Sheilar.*

Le voyage du prince de Galles et du prince Georges se rattache à un projet de fiançailles entre son fils, le prince Georges et la princesse May, fille de la duchesse de Teck.

— M. M..., marchand de fourrages à Cannes, vient d'être arrêté et conduit à la maison de Grasse, sous l'inculpation d'attentat à la pudeur sur des jeunes filles de 9, 10 et 11 ans.

M. M..., a eu, jusqu'au moment de son arrestation, une réputation incontestée d'honnête homme et de bon travailleur.

Aussi, la nouvelle de son arrestation a-t-elle produit parmi ses amis très nombreux, un réel sentiment de stupeur.

DROME

Valence. — *La morve au 1er hussards.* — Il y a un mois environ, on faisait connaître qu'en présence de cas de morve sérieux et pour éviter une contamination générale le 2e escadron du 1er hussards avait été envoyé en cantonnement au Pas-des-Lanciers.

Samedi, au moment où le 2e escadron s'apprêtait à quitter le Pas-des-Lanciers pour se rendre à Valence, un ordre de Paris est arrivé enjoignant de surseoir à tout départ, à cause de la présence constante de la maladie.

Le fait est grave et nous aimons à croire que les autres escadrons en route pour rejoindre leur garnison de Valence sont indemnes.

Nous appelons sur ce point l'attention de qui de droit.

— Ce soir, à 3 heures, est arrivé à la gare de Valence le 1er détachement du 1er hussards venant de Marseille pour prendre garnison en remplacement du 9e.

Le dit détachement, fort de 50 hommes, était sous le commandement du commandant-major, M. Gellinet, du lieutenant-trésorier et du lieutenant d'habillement.

ISÈRE

Vienne. — *Obsèques.* — Le cercle démocratique invite tous ses membres à assister aux obsèques du citoyen Joseph Eymin, employé, qui auront lieu jeudi, 6 avril, à 9 heures du matin.

Le convoi partira du domicile du défunt, Grand'Rue, 11.

Tignieu-Jameyzieu. — *Obsèques.* — Mardi dernier, à trois heures de l'après-midi, à Tignieu-Jameyzieu, ont eu lieu les obsèques de M. Rual, maire de cette commune. Par sa loyauté, son dévouement et sa bonne administration, M. Rual s'était acquis l'estime et la sympathie de tous.

Une foule nombreuse a tenu à rendre les derniers devoirs à cet honnête citoyen. En tête du cortège marchaient les enfants des écoles, suivis de la jeune fanfare. Le conseil municipal au grand complet entourait la famille du défunt et précédait la Société de secours mutuels.

Dans l'assistance on remarquait M. Fracy, percepteur à Crémieu, diverses notabilités du canton et de nombreux amis venus des communes voisines.

Au cimetière, M. Peyraud, conseiller municipal, a prononcé un discours.

FÊTE RÉPUBLICAINE

A ROUSSILLON

Comme nous l'avons annoncé il y a quelques jours, dimanche avait lieu à Roussillon, le grand concert-tombola donné par la société du Sou des écoles laïques au profit de l'œuvre, à l'occasion de son inauguration.

A 11 heures 1/2, les invités étaient reçus par la fanfare de Roussillon, sous l'habile direction de M. Langlois, à laquelle étaient venus s'ajouter un chœur d'enfants et divers amateurs de Vienne.

Un banquet fraternel de 200 couverts était servi, à midi, à l'hôtel Badier, place du Marché. Tous les vrais républicains avaient tenu à assister à cette fête patriotique ; citons parmi les membres présents, MM. Lombard, député ; Durand-Savoyat, sénateur ; Mattei, sous-préfet de Vienne ; Guérault, receveur d'enregistrement ; Drevet, percepteur, etc.

La plus parfaite cordialité n'a cessé de régner dans cette réunion, bien faite pour cimenter mieux encore l'accord des républicains.

Au dessert, M. Genève, maire de Roussillon, se faisant l'interprète de la société, a, dans un discours plein de chaleur, souhaité la bienvenue aux nombreux citoyens qui se sont fait un devoir de répondre à l'invitation. Nous lui laissons la parole :

Messieurs et chers amis,

Au nom de la Société du Sou des Ecoles et de la commune de Roussillon, c'est avec la joie la plus vive et la reconnaissance la plus profonde que j'ai l'honneur de vous remercier d'avoir répondu en si grand nombre à notre modeste mais bien cordiale invitation.

Soyez les bienvenus.

Votre empressement vous honore et témoigne de l'excellence de la cause que nous servons.

Honneur aux amis du progrès.

Merci, Monsieur le sénateur, de n'avoir pas craint un grand déplacement pour venir nous apporter ici le témoignage si précieux de votre bienveillance et de votre dévouement pour l'instruction populaire et pour notre gouvernement de la République dont, à juste titre, nous sommes si fiers.

Permettez-moi d'ajouter, Monsieur le sénateur, que nous sommes persuadés que vous ne regretterez pas d'être venu dans notre canton, car

vous trouverez ici les plus franches sympathies et les plus fermes soutiens de la République.

Je sais que c'est là pour vous la plus agréable et la plus sérieuse satisfaction.

Vive M. Durand-Savoyat !

Maintenant, vous, mon cher député et conseiller général, c'est si souvent qu'on vous fait appel, vous nous donnez tant de preuves de votre sollicitude et de votre zèle républicain, qu'on ne sait bientôt plus comment vous remercier. Je me bornerai donc à vous dire un nouveau merci, mais un merci, croyez-le bien, du plus profond de notre cœur.

Vive M. Lombard !

Quant à vous, monsieur le sous-préfet, vous êtes bien aussi dans le cas de monsieur Lombard. Ce n'est jamais en vain qu'on s'adresse à votre infatigable dévouement. Tout le monde sait d'ailleurs, monsieur le sous-préfet, combien vous êtes accueillant et combien vous représentez, d'une manière à la fois intelligente et ferme le gouvernement républicain.

Votre présence à cette fête montre aussi, monsieur le sous-préfet, combien la République est pleine de sollicitude pour l'instruction et l'amélioration des enfants du peuple.

Agréez, monsieur le sous-préfet, nos plus sincères remerciements.

Vive monsieur le sous-préfet !

Merci à nos bons amis de Vienne pour leurs nombreux lots et pour la sympathie qu'il nous apportent.

Merci au représentant de ces amis, à monsieur Seguin que je n'hésite pas à qualifier du plus vaillant des républicains.

Merci à M. Ronjat, qui n'ayant pu venir à notre fête, nous a envoyé ses meilleurs souhaits pour le succès de notre œuvre ainsi qu'un magnifique présent.

— Merci à M. Garon, le vénérable président de la *société du* Sou des Ecoles de Vienne, ce nom *populaire* par excellence, béni des enfants et de tous les amis de l'*enseignement*. Son *état de* santé ne lui a pas permis de se rendre au milieu de nous, mais il nous a envoyé un joli lot, accompagné de vers plus charmants encore, où ce poète du cœur montre toute sa bonté. Vous entendrez tout à l'heure ces vers délicieux.

— Merci enfin à tous les bons citoyens qui se sont unis à nous pour célébrer avec tout cet éclat l'inauguration de notre Société du Sou des Ecoles laïques, cette œuvre éminente de bienfaisance démocratique.

Mes chers amis, je vous propose de lever nos verres à la prospérité de notre société, à la santé de nos illustres invités et à la France républicaine. Vive la République !

Ces paroles sont couvertes des applaudissements de tout l'auditoire. M. Champon, instituteur à Roussillon, a pris à son tour la parole, et a prononcé les paroles suivantes, pleines de dévouement et de patriotisme.

Messieurs,

En présence d'une manifestation aussi imposante en faveur de l'enseignement primaire, j'ai tenu à dire, bien que vous n'en doutiez pas déjà, que vous pouviez compter sur notre dévouement le plus absolu.

Je voudrais vous dire aussi, messieurs, combien votre société et votre concours ont un but élevé, non pas tant par les ressources pécuniaires qu'ils procurent, mais surtout par l'appui moral que vous donnez ainsi à l'œuvre si grande et si patriotique de l'enseignement national.

Oui, messieurs, vous avez cette ambition si louable et si légitime de vouloir que les enfants d'aujourd'hui, les citoyens de demain, soient plus instruits, plus parfaits que vous-mêmes qui devez parfois vous contenter de vos bonnes intentions.

Comptez, messieurs, que nous travaillerons sans relâche à réaliser votre noble ambition.

Nous cultiverons non seulement l'esprit de vos enfants, mais surtout leur cœur.

Nous sommes des partisans convaincus de l'égalité, mais nous aimons la bonne égalité, c'est-à-dire celle qui élève. Nous voudrions en conséquence vulgariser cette délicatesse de sentiments et de procédés qui n'est encore le lot que d'une trop petite portion de la nation française.

Nous voulons élever les âmes surtout par la charité, non pas seulement par la charité qui *donne*, qui n'est à la portée que d'un petit nom*bre*, mais cette charité de paroles qui rend les *relations* sociales si agréables. Nous cherchons en définitive un peu de ce chevaleresque qui donne le courage de reconnaître les mérites de ses ennemis même et inspire les nobles actions.

Il est bien évident que ce développement moral ne va pas sans une culture intellectuelle préalable et correspondante. En sorte que tout ce qui contribue à l'instruction proprement dite concourt au but supérieur de l'éducation. C'est à ce point de vue que votre société rendra de réels services par ses ressources matérielles.

Je termine en vous remerciant bien vivement de l'intérêt si manifeste que vous portez à nos écoles. Croyez-bien, messieurs, qu'il est un puissant encouragement pour l'accomplissement de notre mission d'éducateur de la jeunesse.

Enfin, si notre tâche est parfois difficile, nous avons la satisfaction de penser qu'en élevant les citoyens de demain, nous préparons des défenseurs, non pas particulièrement à la République, car à ce moment on ne l'attaquera plus, mais une France toujours plus grande et plus respectée.

Vive la France républicaine !

M. Mattei, sous-préfet de Vienne, donne lecture d'un télégramme de M. Robert, préfet de l'Isère, exprimant ses regrets de ne pouvoir assister à la fête et porter un toast à la République en compagnie des républicains de Roussillon. M. Mattei remercie les organisateurs et termine en buvant à la santé de M. Carnot.

M. Durand-Savoyat, sénateur, se lève alors et dans une brillante improvisation, remercie M. le maire de Roussillon et la société du Sou des Ecoles de l'invitation cordiale qui lui a été faite et les félicite de l'heureuse inspiration qu'ils ont eue en organisant cette fête toute républicaine. Nous regrettons de ne pouvoir donner *in-extenso* ce discours, en voici un fidèle, mais trop court résumé :

M. Durand-Savoyat remercie le maire des paroles trop flatteuses qu'il a bien voulu lui adresser et tous ses amis de Roussillon de leur accueil si cordial et si affectueux.

Il est heureux de saluer dans son arrondissement le sympathique sous-préfet, M. Mattei, et dans le canton qui l'a rendu au conseil général, l'éminent député de la circonscription, son ami M. Lombard.

L'année qui vient de s'écouler a été marquée par deux faits importants. La France a vu cesser son isolement dans le monde et a reconstitué son régime économique.

Sous l'égide de la République, elle est redevenue la grande nation qu'elle était autrefois, et si elle n'est plus la nation qui promenait chevaleresquement ses armes sur tous les points du globe pour redresser les torts et les erreurs, si elle n'est plus la nation qui sacrifiait ses intérêts à des théories et à des illusions, elle est devenue la nation qui a compris que la lutte pour l'existence s'imposait aux peuples comme aux individus et qu'il fallait s'occuper un peu plus de ses intérêts et un peu moins de ceux des autres.

L'orateur salue le relèvement de la France et la reconstitution de son régime économique.

Quand on a, sous les yeux, le spectacle qui est offert aujourd'hui, on a confiance dans l'avenir.

Il boit à la municipalité de Roussillon, à M. Genève, à ses amis de Roussillon, à la République.

M. Garilland, maire du Péage, termine la série des discours en annonçant pour le 22 mai prochain l'inauguration de l'éclairage électrique dans la commune du Péage.

Il compte sur l'adhésion de tous les républicains de la région pour saluer cette fête. (Applaudissements prolongés).

La soirée a été terminée par un brillant concert qui a eu lieu à 7 heures et demie du soir dans la salle des écoles.

Une foule nombreuse assistait à cette charmante soirée et applaudisait à tout rompre les nombreux artistes et amateurs.

Une tombola au profit du sou des écoles a été tirée à la fin du concert.

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer à demain la suite de notre intéressant feuilleton

MICHEL STROGOFF

Lyon

NOS ÉCHOS

Le temps.— Observations du journal, 5 avril, 3 heures soir :

Hauteur du baromètre : 759. — Température, + 19°. — Direction du vent : N.N.O.—Maximum de température dans les vingt-quatre heures + 22° — Minimum de température dans les 24 heures : + 10°.

Situation générale. — Les faibles pressions se sont avancées sur les Iles britanniques et gagnent la plus grande partie du continent. Une dépression couvre la Russie et son centre est vers Moscou à 749. En France, le temps se maintient chaud, le ciel commence à se couvrir et va devenir orageux. Les vents tendent à tourner de l'ouest.

Dernière heure. — La pression baisse encore sur l'Europe occidentale ; cette baisse atteint 5mm à Biarritz, 4 à Monaco, 3 à Scilly. Les hauteurs descendent à 761 à Nice et 764 au Havre.

Le temps qu'il fera aujourd'hui. — Temps chaud, orageux, vent variable.

***

On sait que, l'autre jour, M. le préfet du Rhône a remis à Mlle Cernusco, l'intéressante victime de l'accident du Grand-Théâtre, une médaille d'argent, en souvenir et récompense de l'acte de dévouement qui l'a clouée, elle-même sur un lit d'hôpital dont elle se lève à peine après avoir été presque condamnée par les médecins.

A ce sujet, notre confrère *L'Express* avait raconté que M. le directeur du Grand-Théâtre avait, pendant ce temps, réduit à quarante-cinq francs par mois, les appointements de sa pensionnaire.

Celui-ci a cru devoir rectifier cette nouvelle et a déclaré qu'il avait réduit ces appointements-là, non pas *à* quarante-cinq francs, mais *de* quarante-cinq francs.

Il nous semble qu'il était inutile d'insister et de revenir là-dessus. Cette réduction-là n'est pas de celles dont on doive se vanter. Mlle Cernusco a failli se tuer pour sauver une de ses camarades qui, sans la parcimonieuse économie qui préside au luminaire des loges d'artistes n'aurait pas été victime de cet accident.

Et après la médiocre plaisanterie d'une représentation à bénéfice ne rapportant, après un compte d'apothicaire, qu'une somme dérisoire à la pauvre danseuse, c'était bien le moins de ne pas rogner encore sur ses appointements pendant qu'elle était, à l'hôpital, entre la vie et la mort.

***

A propos d'ailleurs de représentation à bénéfice, nous continuons à demander à combien s'élève la somme touchée par les pauvres lors de la fameuse première de *Sigurd*, donnée sous les auspices de la Fanfare Lyonnaise.

Si ces auspices n'ont été que l'assez scandaleuse réclame qu'est faite une société musicale qui savait pertinemment d'avance qu'elle ne mettrait pas un sou, de ce chef, dans la caisse de l'assistance publique, il faudrait au moins que l'on sut officiellement où a passé l'aumône de M. Du Locle qui, lui, a abandonné ses droits d'auteur — et a été le seul à faire la charité, — pendant que le directeur du théâtre et la Fanfare Lyonnaise mystifiaient le public.

***

C'est hier soir, à minuit, qu'expirait le délai légal pour les déclarations de candidatures à l'élection législative du IIe arrondissement.

Quatre déclarations ont été reçues par la préfecture : celles de MM. Clapot, Gayet, de Leiris et Chanet.

***

Renouvellement du conseil général :

C'est au cours de cette année, au mois de juillet, que les Conseils généraux de France se renouvellent par moitié.

Voici, pour le département du Rhône quels sont les conseillers qui arrivent à expiration de leur mandat :

M. Boiron, du canton de Saint-Laurent-de-Chamousset ; M. Bonnand, de Givors ; M. Carriez, d'Anse ; M. Causse, du 6e canton de Lyon ; M. Champalle de Thizy ; M. Ferrouillat, de Vaugneray ; M. Garapon, de Villeurbanne ; M. Grinaud, de Lyon, 4e canton ; M. Guichard, de Lyon 8e canton ; M. Lassalle, du Bois-d'Oingt ; M. Ponteille, de l'Arbresle ; M. Rebatel, de Lyon, 2e canton ; M. du Sablon, de Lamure ; M. Sornay, de Beaujeu.

***

Hier soir, à onze heures, dans les salons de la brasserie des Archers, la commission du bal de la 171e société de secours mutuels des garçons limonadiers, a reçu l'Alliance lyonnaise qui prêtait son concours pour la fête du soir.

Le président de la commission, M. Joanny Courant, a présenté MM. Treynet et Theiler, présidents d'honneur de la société.

Ces messieurs ont souhaité la bienvenue aux membres de la fanfare, puis un punch a été servi.

A minuit, on se rend au Casino où le bal doit avoir lieu.

L'affluence est énorme ; à l'heure où nous quittons le bal, il est dans toute son animation.

***

Samedi prochain, aura lieu, à une heure, une grande revue de toutes les troupes de la garnison de Lyon et du camp de Sathonay, qui sera passée place Bellecour.

Les deux régiments de cuirassiers, l'artillerie et le train participeront à la revue.

Les troupes seront présentées en tenue de campagne.

***

Dimanche prochain aura lieu l'inauguration du groupe scolaire de Caluire-et-Cuire. A cette occasion, une fête de famille sera donnée à la mairie, à deux heures de l'après-midi.

Nous rendrons compte de cette fête, à laquelle la commission nous a gracieusement invités.

***

Par arrêté du 4 avril courant, M. le préfet du Rhône a désigné MM. Causse, Grinand et Paillasson, conseillers généraux, pour composer la commission chargée du recensement général des votes pour l'élection du député de la 2e circonscription de Lyon.

Cette commission siègera, en séance publique, le jeudi 14 avril, à 2 heures du soir, à l'Hôtel de Préfecture (salle des audiences du conseil de préfecture).

***

La Prévoyance scolaire du Ier arrondissement :

Le conseil d'administration de la société La Prévoyance scolaire, réuni en séance samedi, 2 avril, a constitué son bureau ainsi qu'il suit :

Président, M. Serin, conseiller municipal, ex-adjoint au maire ; vice-président, M. Clavel, conseiller municipal, ex-adjoint, professeur à la Faculté ; trésorier, M. Charlin, employé de commerce ; secrétaire, M. Poyeton, employé d'administration ; secrétaire-adjoint, M. Bizet, ex-conseiller municipal.

***

Petit courrier universitaire :

C'est le 24 juin prochain que s'ouvre le concours d'admission à l'école normale secondaire de Sèvres.

Les épreuves préparatoires du concours de l'agrégation et des examens du certificat d'aptitude pour l'enseignement secondaire des jeunes filles auront lieu le 8 juillet prochain.

« TANNHAUSER »

Et la Presse parisienne

Nos confrères de la presse parisienne s'occupent de la représentation de *Tannhauser* donnée hier dans les conditions que l'on sait.

Seul, le critique du *Figaro* a trempé sa plume autorisée dans un encrier de miel, tandis que ses collègues constataient l'insuccès de cette première, insuccès dû uniquement à l'interprétation et à la façon douloureuse dont a été monté l'ouvrage de Wagner.

Tous les journaux de Paris s'accordent à reconnaître que l'orchestre a été superbe et que l'exécution instrumentale a été magnifique.

M. Darcours, dans le *Figaro*, dit :

Le Grand-Théâtre de Lyon possède un orchestre remarquable et qui est assurément le premier de France après ceux de Paris.

Et plus loin :

L'ouverture a été suivie d'une explosion d'enthousiasme, et M. Alexandre Luigini, qui dirigeait l'exécution, a dû se lever et saluer à plusieurs reprises.

Là où notre confrère se trompe c'est quand il avoue le fait suivant :

M. Poncet, directeur du Grand-Théâtre de Lyon, qui le premier déjà avait eu l'idée de donner *Lohengrin* en français, nous a rendu ce soir *Tannhauser*.

.....

M. Poncet, qui nourrissait son projet depuis longtemps, s'était trouvé arrêté par la difficulté de trouver un ténor pour le rôle principal. On sait qu'en Allemagne, et à Bayreuth même, les représentations de *Tannhauser* sont généralement médiocres par suite de l'interprétation insuffisante de ce rôle colossal : M. Poncet a cru pouvoir triompher de cet obstacle en ayant recours à M. Jourdain, l'artiste habile qui créa le rôle de Sigurd avec une réussite que l'on n'a pas oubliée.

Non, M. Poncet n'a pas eu l'idée de monter *Lohengrin*; Lohengrin, on le sait, a été *imposé* au directeur par le maire, et tous les Lyonnais doivent à la fois remercier M. Gailleton de sa fermeté, lors de *Lohengrin*, et regretter qu'elle ne se soit pas manifestée d'une façon plus efficace pour *Tannhauser*.

Quant à la difficulté de trouver un ténor, elle n'a pas arrêté M. Poncet. Préoccupé des recettes de son théâtre, préoccupé de trouver dans le public lyonnais de bonnes âmes qui voudraient bien accepter des billets à moitié prix pour chacune des représentations, M. Poncet a cherché son ténor trois semaines avant de jouer *Tannhauser*, s'imaginant que l'article ténor se trouve absolument comme le sel ou le poivre quand on veut se mettre à table..... On en a vu le résultat hier, résultat qui n'a pas dû surprendre M. Poncet lui-même, puisque tous ceux qui ont assisté à la répétition générale étaient fixés sur le sort de *Tannhauser*.

Enfin, M. Darcours apprécie notre baryton en ces termes :

M. Noté, dans le rôle de Wolfram, a déployé toute l'étendue d'une *grande voix de basse chantante* d'un beau timbre et assez bien conduite ; il y a chez ce jeune homme l'étoffe d'un artiste à faire entendre aux Parisiens.

Brave Noté, c'est bien la peine de pousser des notes extraordinaires au-dessus du registre de baryton pour s'entendre traiter de basse chantante !

L'*Echo de Paris* cache moins sa façon de penser, et M. Gauthier-Villars qui s'est fait un nom sous le pseudonyme de Willy, dit en fort bons termes :

... Aussi, féliciterais-je M. Poncet d'avoir ouvert au chevalier aimé de Vénus les portes du Grand-Théâtre national de Lyon, si ce directeur, payé de bonnes intentions, avait pris soin de monter cette œuvre d'une façon moins foraine.

Il termine ainsi :

Il faudrait, pour interpréter cette œuvre géniale, sinon des artistes à la hauteur de pareils rôles, du moins des gens sachant leur métier suffisamment. J'ai le regret de dire que ni M. Jourdain sifflé dans Tannhauser, ni Mme Janssen dans Elisabeth, ne m'ont paru se douter de ce que l'on attendait d'eux. M. Noté est un Wolfram qui manque d'autorité, Mlle Doux une Vénus qui manque de séduction ; et le décorateur manque de bon sens.

A propos de cette dernière observation, M. Gauthier-Villars n'était pas forcé de savoir que le peintre-décorateur était obligé de se servir de vieux décors et de faire des rafistolages, ce que M. Poncet appelle décors neufs.

Les autres journaux de Paris, l'*Eclair* et le *Matin* constatent l'insuccès de *Tannhauser*; ces appréciations sont le reflet des journaux lyonnais, car l'*Eclair* et le *Matin* n'avaient pas envoyé leur critique spécial à Lyon.

LES ANARCHISTES A LYON

Jarroux a été amené, hier, à l'instruction et interrogé par M. Vial.

M. Vial a montré au prévenu les objets, bombe, fioles, casseroles, etc., saisis l'avant-veille chez lui, et lui a demandé ce qu'il voulait en faire et de qui il les tenait.

Jarroux a affirmé que tout ce matériel ne lui avait jamais appartenu et que le 24 février, jour où il a quitté le no 11, du quai de l'Industrie pour aller demeurer maison Schneider, il avait emporté tout ce qui lui appartenait.

Le prévenu a également été interrogé sur ses fréquentations et sur la condamnation à 8 mois de prison qu'il avait encourue à Roanne.

Il a reconnu ce dernier fait, quant à ses fréquentations, il a nié, — ce qui est exact, — avoir eu des relations suivies avec ses corréligionnaires politiques.

En effet, Jarroux, ne voyait que un ou deux anarchistes habitant Vaise, il était total ment inconnu des autres militants de son parti, il n'allait que très rarement dans les réunions publiques, jamais on ne l'y a entendu parler.

***

Le parquet fait rechercher à Roanne les engins et matières explosibles, dont la saisie en 1885 au domicile de Jarroux a valu à leur propriétaire huit mois de prison.

On veut savoir si ces objets ne se rapprocheraient pas de ceux trouvés dans la cave du numéro deux du quai de l'Industrie.

Leur ressemblance serait une charge que l'instruction regarderait comme accablante pour le prévenu.

La bombe a été présentée hier à plusieurs armuriers, mécaniciens et officiers d'artillerie.

Cet engin est en fonte et ne ressemble nullement aux bombes du service de l'artillerie. Dans le commerce ou l'industrie on n'emploie pas d'objets présentant quelque ressemblance avec celui saisi, aussi on croit qu'il a bien été fabriqué dans un but criminel et non pour être adapté à une des machines de la Compagnie du gaz, comme on le croyait tout d'abord.

L'expertise des cartouches trouvées sur le bas port et du contenu des flacons saisis chez Jarroux n'est pas encore terminée.

Les agents de la sûreté recherchent les propriétaires de la dynamite que le tailleur Gourguillon a vu jeter sur un bateau près du pont de l'Hôtel-Dieu, mais jusqu'à présent leur enquête n'a pas abouti.

Aucune autre perquisition n'a été faite hier, on n'en prévoit pas de nouvelles pour le moment du moins. Les lettres anonymes, menaçant de tout faire sauter, continuent à être adressées aux fonctionnaires de la préfecture et aux membres du parquet, mais ceux qui les écrivent ont jusqu'à présent négligé de mettre leurs menaces à exécution.

L'Election du IIe Arrondissement

Comité de concentration républicaine

Le comité de concentration républicaine du deuxième arrondissement, dans une réunion générale tenue à la brasserie Fritz Hoffherr, a procédé à l'audition de son candidat, M. Jean Clapot, pour l'élection législative de dimanche prochain.

M. Clapot, après avoir félicité le comité d'avoir repris les traditions d'indépendance de la démocratie lyonnaise et d'avoir su se débarrasser des coteries qui prétendaient l'étreindre, — coteries que tout le monde connaît maintenant, — aborde la question du programme.

Il se résume ainsi : Maintien des lois scolaires et leur amélioration ; service militaire égal pour tous ; stricte application du Concordat et élaboration de la loi sur les associations ; réforme de l'impôt, spécialement en ce qui concerne le régime des boissons, etc.

M. Augagneur attire l'attention du candidat sur la question de la suppression des octrois.

Le citoyen Perrot dit que le candidat saura toujours prendre, dans la discussion du budget, les intérêts de la démocratie lyonnaise ; sa candidature est une candidature de protestation.

Il a été calomnié, abaissé, vilipendé, lors de la dernière élection sénatoriale, par certain journal et certaines personnalités qui ont la prétention de nous diriger ; eh bien ! la démocratie lyonnaise ne veut pas être dirigée. (Applaudissements prolongés.)

L'ordre du jour suivant est adopté à une très grande majorité :

« Le comité de concentration républicaine du IIe arrondissement de Lyon, initiateur de la candidature de protestation du citoyen Jean Clapot contre les agissements du journal le *Progrès* ;

« Satisfait de ses explications ;

« Acclame de nouveau sa candidature et fait un appel chaleureux aux électeurs de l'arrondissement pour la faire triompher dimanche prochain. »

Chronique Locale

Le Calendrier. — Mercredi 6 Avril, 97e jour de l'année.

Pleine lune le 12 ; dernier quartier le 20.

Soleil : lever. 5 h. 29. coucher 6 h 37.

Désespéré. — M. Théophile Nora, rue François-Garcin, a arrêté hier, à minuit, au moment où il enjambait la balustrade du pont de l'Hôtel-Dieu, M. L. C. M., 58 ans, peintre-plâtrier, rue Sébastopol.

Au poste de Bellecour où il a été conduit, M... a déclaré que ne pouvant supporter les charges de la vie, il avait résolu de se suicider.

— Du reste, à la première occasion, je recommencerai, a-t-il ajouté.

Colombophilie. — M. Giraud-Bil, fabricant de chapeaux, quai Saint-Antoine, a recueilli un pigeon voyageur porteur d'un anneau sur lequel sont graves les chiffres 89,615.

Voleurs de caves. — Des voleurs ont fracturé la porte de la cave de M. Bouillon, tisseur, rue Rivet, et lui ont volé vingt litres de vin.

Deux caves voisines ont été également dévalisées.

Fausse alerte. — Une épaisse fumée, s'échappant des sous-sols de la « France Moderne », rue de la Bourse, fit croire à un feu de cave.

On prévint les pompiers du poste de l'Hôtel-de-Ville qui en furent pour leur dérangement.

Les employés qui avaient brûlé du papier avaient tout simplement oublié d'ouvrir le registre du calorifère.

Accident. — M. Berlioz, voiturier à la compagnie des vidanges, voulut monter sur sa voiture en marche.

Il s'y prit de telle façon qu'il tomba sous les roues de la voiture.

Le blessé a été transporté à l'Hôtel-Dieu d'où après un premier pansement, il a été reconduit à son domicile, rue Sébastien-Gryphe, 96.

Cheval emporté. — Le cheval du fiacre 109, s'est emballé quai de Jayr, hier matin, à onze heures.

L'animal, que son conducteur n'a pu maîtriser, est venu s'abattre rue de Saint-Cyr, projetant sur la chaussée le cocher qui a été grièvement contusionné.

A l'instruction — MM. Jean-Marie Robelet, Pierre Renaud, Nicolas Méau et Mme Françoise Genin, accusés d'un vol de 916 francs, au préjudice de M. Semenza, négociant, place Tolozan, ont été remis en liberté, leur innocence ayant été reconnue.

Fumisterie. — Un individu inconnu a tiré un coup de revolver la nuit dernière place Bellecour, près la rue du Peyrat.

Le gardien de faction devant le poste Bellecour est arrivé aussitôt, mais le farceur avait disparu.

Un ami avec lequel il se trouvait, a été emmené au poste. Il a déclaré ne pas connaître le nom de l'auteur de cette fumisterie.

Montre trouvée. — M. Ravasard, employé au chemin de fer, a remis au chef de poste de la rue des Culattes une montre en or pour femme qu'il venait de trouver rue de Marseille.

A l'Hôtel-Dieu. — On a admis à l'Hôtel-Dieu Léonard Giat, marchand ambulant, rue de Bonnel, 37, lequel s'était trouvé indisposé place du Pont.

— En tombant de sa hauteur, grande rue des Charpennes, M. Ampère, employé, chemin du Grand-Camp, 32, s'est fait de graves blessures, qui ont nécessité son transport à l'Hôtel-Dieu.

Vol de titres. — M. Aimé Gauthier, étudiant en médecine à la Verpillière (Isère), a été victime d'un vol de titres, hier, à la Trésorerie générale.

Il avait déposé son portefeuille à côté de lui, et un adroit filou le lui a enlevé, emportant trois titres nominatifs qui s'y trouvaient.

Théâtre des Célestins.—Aujourd'hui mercredi troisième représentation de *Le Voyage de Suzette*, opérette-féerie, à grand spectacle en 5 actes et 11 tableaux, paroles de MM. Duru et Chivot, musique de Léon Vasseur, avec le concours de Mme Bréau, 1re chanteuse d'opérette des Folies-Dramatiques ; Mlle Fauzi, des Bouffes-Parisiens ; M. Montaubry, des Nouveautés. Décorations nouvelles de M. Le Goff. 380 costumes neufs de la maison Blot. Trois grands ballets réglés par Mme Rita Papurello. Gran la pantomime anglaise par les clowns Prico, créateurs à Paris. Orchestre sous la direction de M. Eugène Arnaud. Plus de 150 personnes en scène. Rideau à 8 heures.

Théâtre-Bellecour. — Quinze représentations données devant des salles combles, n'ont pas encore ralenti le succès des *Cloches de Corneville* : ce succès au contraire va grandissant chaque soir, grâce à une excellente interprétation et à une mise en scène hors ligne rehaussée par 250 costumes entièrement neufs sortant de la maison Bosc et Ce de Lyon ; les *Cloches de Corneville*, telles qu'elles sont montées à Bellecour par les artistes en société, offrent donc un spectacle des plus attrayants ; qui pourrait attirer longtemps encore le public lyonnais dans ce charmant théâtre.

Le bureau de location est ouvert tous les jours à partir de dix heures du matin sous le péristyle du théâtre. On peut retenir ses places par téléphone.

Chambre syndicale des Entrepreneurs. — Le banquet organisé par la commission aura lieu demain jeudi, à 5 heures du soir, au Palais d'Eté, 277, cours Gambetta prolongé.

Phcie du Serpent. — Grands Rabais

Arlanc (Puy-de-Dôme), septembre 1891. — J'ai terminé l'essai de vos Pilules Suisses ; je ne puis que me féliciter des résultats que j'ai obtenus. Je vous autorise à faire de ma lettre l'usage qu'il vous plaira. Docteur SABATERIE.

A M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, Paris.

BONS de PANAMA. — Tirage 15 avril. — Gros lot, 500,000 francs et nombreux autres lots formant un total de **690,000 francs.**

Tous les bons non sortis avec des lots seront remboursables ultérieurement à 400 fr.

En vente à l'*AGENCE FOURNIER, 14, rue Confort, Lyon, à l'entresol*, au prix de **78 francs,** tous frais compris.

TRIBUNE DES COMITÉS

Comité républicain socialiste du Ier arrondissement. — Réunion privée demain jeudi, à 8 heures 1/2 du soir, salle Chanal, 5, rue Terraille.

Vu l'ordre du jour, la présence de tous les adhérents est indispensable à l'heure ci-dessus.

Fédération des forces socialistes de Lyon. — Réunion vendredi 8 avril, à 8 heures 1/2 du soir, café du Jura, 25, rue Tupin,

TRIBUNE OUVRIÈRE

Groupement des cuirs et peaux. — Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale tenue salle Rivoire, le 3 avril.

Après avoir entendu les explications de la chambre syndicale des chevriers, maroquiniers et mégissiers de Lyon, sur la saisie des livres du syndicat pour infractions à l'article 4 de la loi du 21 mars 1884 ;

Considérant que la chambre syndicale des chevriers, maroquiniers, mégissiers, par suite de circonstances momentanées, subit un arrêt dans son fonctionnement ; qu'en raison de cette situation, aucun bureau n'a pu être constitué et que, par conséquent, Ils n'ont pas à envoyer à la préfecture la liste des membres d'un bureau qui n'existe pas, vu que le syndicat, d'après ses statuts, ne peut pas se dissoudre, mais peut s'ajourner ;

Pour ces motifs, le groupement des cuirs et peaux proteste énergiquement contre cet acte arbitraire et le soumet à l'appréciation de tous les syndicats.

Union des agents P.-L.-M. — Le comité a l'honneur de prévenir MM. les sociétaires qui n'auraient pas reçu le catalogue pour l'année 1892 de vouloir bien le réclamer à leur délégué. Ledit catalogue leur sera remis sur présentation de la carte d'identité.

Société philanthropique de l'Ain. — MM. les membres du conseil d'administration sont priés de se rendre ce soir, à 8 heures, au siège social, rue Sainte-Catherine, 12. Réunion mensuelle ; nomination du bureau pour l'exercice 1892-93.

Union des tisseurs et similaires. — La réunion du conseil syndical qui devait avoir lieu aujourd'hui est renvoyée à mercredi prochain, 13 avril.

Le syndicat professionnel porte à la connaissance de tous ses adhérents que la réunion qui devait avoir lieu mercredi 6 mars courant, est remise au mercredi suivant 13 mars.

Syndicat général des ouvriers maçons de Lyon et du Rhône. — Le syndicat invite tous ses adhérents, ainsi que la corporation soucieux de leur intérêt, à assister à la réunion générale privée, qui aura lieu mercredi, 6 avril, à 8 heures du soir, salle Frut, grande rue d'Oullins, 132.

Ordre du jour. — *Maison Bonnichon Mémy* ; Discussion sur le 1er mai.

COMMUNICATIONS DIVERSES

Anciens militaires de la marine. — Réunion mensuelle au siège social, café Buthion, 1, place de l'Hôpital, le mercredi 6, à 8 heures du soir.

Union musicale italienne. — Perdu un livre de musique, dans le parcours de la rue Mazenod à la rue Moncey, rue de la Part-Dieu, rue Garibaldi et rue Paul-Bert. Prière de le rapporter au siège social, rue Mazenod, 43.

La Tutélaire de la Croix-Rousse. — Nos amis de la Croix-Rousse nous prient de porter à la connaissance de leurs adhérents, la note suivante :

Versé pendant le mois de Mars : Avenir économique, 20 francs ; Epicerie ouvrière, 25 francs ; l'Avant-Garde, 17 fr. 15 ; Danseurs réunis, 6 fr. 80 ; Joyeux zéphirs, 20 francs ; Chambre syndicale des tisseurs (section des vingt), 25 fr. ; reliquat du dîner d'inventaire, boulangerie sociale de prévoyance, 10 francs ; au total, 123 f. 95.

242e Société de retraite pour la vieillesse. 27, rue de l'Arbre-Sec. — L'assemblée aura lieu le dimanche 24 avril courant à 1 h. 1/2, dans le grand amphithéâtre du palais Saint-Pierre.

L'ordre du jour comprendra : Rapport administratif, nomination des administrateurs sortants et versement à la caisse des retraites.

Société de tir de Lyon.— Résultats du concours public du 3 avril. — Armes de précision, 200 mètres.— 1er prix M. Bossy, 93 degrés, MM. Manceau 103, Ferlay 205, Falque 243, Jeandet 257, Chatel 272, Th. Rey 279, Mallet 283, Bini 294, Hegetschweiller 295, Gondin 296, Bonnet 296 1/2.

Armes de guerre, 300 mètres. — 1er prix M. Gelpi, 27 points ; MM. Renaud 25, Perroncel 22, Orbet 20, Aymard 20, Boulu 20, Blandin 18, Mallet 18, Bossy 17, Dussuc 17, Hess 17, Frécon 17.

400 mètres.— 1er prix M. Jeandet, 20 points ; MM. Frécon 18, Rochat 17, Pfister 16, Gelpi 15, Renaud 14, Landry 13, Dussuc 13, Mallet 13, Forest 13, M. Laurent 12, Bossy 12.

500 mètres.— 1er pri. M. Jeandet, 25 points ; MM. M. Laurent 21, Janin 18, Forest 15, Rochat 15, Aymard 14, Pfister 14, Landry 14, Blandin 13, Dussuc 12, Gondin 11, Cœster 5.

Dernière Heure

PAR SERVICE SPÉCIAL

L'ANARCHISTE MATHIEU

Bruxelles, 5 avril.

Plusieurs journaux annoncent que l'anarchiste Mathieu aurait été aperçu ici. Il se pourrait qu'il soit arrêté d'ici peu.

LES ANARCHISTES ESPAGNOLS

Madrid, 5 avril.

Trois anarchistes ont encore été arrêtés ce soir.

Sur les dix-sept arrestations qui ont été opérées hier, six individus ont été remis aujourd'hui en liberté.

ARRESTATIONS D'ANARCHISTES

Barcelone, 5 avril.

On a arrêté de nouveaux anarchistes à Grenade.

ANASTAY

Paris, 5 avril.

M. Anastay père vient d'envoyer une lettre au président de la République, le suppliant de grâcier son fils.

UN CADAVRE DANS LA SEINE

Versailles, 5 avril.

Une sinistre découverte vient d'être faite à Villeneuve-le-Roi.

Le cadavre d'une jeune fille de vingt ans, très bien mise, a été retiré de la Seine. Il a été impossible d'établir l'identité. Une enquête est commencée.

UN PÈRE DÉNATURÉ

Decazeville, 5 avril.

Le commissaire de police vient d'arrêter le nommé Pierre Teillot, âgé de quarante-un ans, puddleur à Decazeville qui est accusé d'attentats à la pudeur sur sa propre fille âgée de onze ans.

Il a avoué son crime qu'il avait commis il y a un an.

CONDAMNATION D'UN PARRICIDE

Moulins, 5 avril.

La cour d'assises de l'Allier a jugé aujourd'hui le nommé Antoine Jouannard, âgé de 40 ans, habitant Chatelard.

Il est accusé d'avoir assassiné sa mère le 23 décembre dernier pour une question d'argent.

Jouannard est condamné aux travaux forcés à perpétuité.

LES CONFÉRENCES RELIGIEUSES

Nancy, 5 avril.

L'évêque de Nancy, craignant que de nouveaux troubles ne se reproduisent à la conférence annoncée pour ce soir, vient spontanément de l'ajourner ainsi que les suivantes.

EMEUTE DANS UNE PRISON

Barcelone, 5 avril.

Une grave émeute a eu lieu à la prison de Baza. Les prisonniers se sont révoltés contre le directeur et les employés. La gendarmerie a dû intervenir pour rétablir l'ordre. Sur le refus des prisonniers d'obéir à ses sommations, la gendarmerie a fait feu. Un prisonnier a été tué. Il y a eu deux blessés.

FAILLITES A BERLIN

Berlin, 5 avril.

Plusieurs faillites de moyenne importance ont été déclarées principalement chez des industriels fabricants d'objets de luxe.

PETITE BOURSE DU SOIR

Paris, 5 Avril 1892

3 0/0	96 85	Portugais	26 18
3 0/0 nouv.	» »	Douanes	» »
Robinson	» »	Tabacs	349 37
Turc	19 95	Hongrois	93 1/8
Extérieure	59 31	Phénix	482 50
Lots Turcs	72 75	Tharsis	» »
Banque ot.	558 12	Otto. cons	» »
Russe cons.	93 3/8	Egypte	490 »
Nouveau	» »	Egypte 3 1/2	» »
Orient	67 7/8	Alpines	» »
Rio-Tinto	445 25	De Beers	» »

Soutenue.

SPECTACLES D'AUJOURD'HUI

Grand-Théâtre. — Relâche.

Théâtre des Célestins. — 7 heures 1/2. — *Le Voyage de Suzette.*

Théâtre-Bellecour. — Aujourd'hui, à 8 h., *Avant de se marier* et *Les Cloches de Cor

Feuilleton de l'ÉCHO DE LYON du 6 Avril (154)

ABANDONNÉE!

PAR

Charles MÉROUVEL

JEANNE BARFLEUR

Il n'avait pas reparu au Tisserand.

Le soir venu, en allant aux renseignements chez le père Gombault qu'il connaissait de longue date, Venotte s'était déboutonné.

Le bonhomme, grâce à l'inspecteur, était mieux informé que la justice qui, de tout temps, s'est avancée lentement, en tâtonnant et d'un pied boiteux.

Il n'ignorait rien des plus petits détails de l'affaire : les poursuites de Servoz ; la résistance de la malheureuse fille et finalement l'agression du Savoyard, son aveugle fureur et son acte de férocité si lâchement commis.

Mais en dépit de sa réelle consternation, il ne perdait pas le sommeil.

Il venait de s'enfoncer dans les profondeurs de ce premier somme dont on s'arrache si péniblement et avec quelque mauvaise humeur, lorsque sa sonnette s'agita violemment.

Il crut avoir mal entendu et se dressa à demi sur son séant.

Un nouveau coup plus violent que le premier retentit.

Le père Gombault tira le cordon, mais en grommelant.

D'où venait l'intrus qui se présentait à pareille heure ?

Tous ses locataires étaient rentrés, sauf hélas ! la jolie blonde si avenante et si gracieuse, qui gisait sur son grabat, morte peut-être,.. Car le bonhomme ne conservait pas un atome de doute.

Les coups qui l'avaient atteinte étaient sans remède.

La surveillante, le matin, lui avait glissé des mots alarmants et le regard navré de l'interne était le plus clair des arrêts.

Le bonhomme entendit des pas sous la voûte et sauta du lit.

Sans doute, c'était la fatale nouvelle qu'on apportait.

Mais pendant qu'il s'habillait à la hâte, la porte de sa loge s'ouvrit ; l'intrus s'introduisit sans cérémonie, se jeta dans le fauteuil usé, adossé au lit, et ralluma le bec de gaz éteint avec une allumette qu'il frotta au mur.

— Ouf ! murmura-t-il, triste corvée !

Gombault écarquillait les yeux pour dévisager ce visiteur nocturne.

Mais au son de la voix, il fut rassuré.

— Ah ! c'est vous, fit-il, monsieur Pierre !

— Oui c'est moi, répartit le docteur Aubry, d'un ton presque joyeux. Pardon de vous déranger, mon vieux compère ! Mais je savais que je vous ferais plaisir.

Le père Gombault passait sa veste.

— Je viens pour un acte de charité.

Et il ajouta en roulant une cigarette entre ses doigts :

— Espérons qu'il me sera compté dans le ciel, s'il y en a un.

— Vous y croyez vous, un savant!

— Bédame! Je n'ai vu personne qui en revienne mais je me dis souvent qu'il y a des tas de gredins qui seraient trop heureux si tout finissait en ce monde-ci. J'en vois et des pires qui se gobergent dans la soie et le velours, qui sablent du champagne et se paient des équipages avec des écus rapinés à droite et à gauche, des gueux qui ont fait les cent coups et à qui tout réussit! Ça me donne à penser!

— Et la petite? demanda le portier tout à fait éveillé.

— C'est pour elle que je viens. Le docteur Anger quitte l'hôpital. Il s'est mis en tête de la tirer de ce mauvais pas, et, ma foi! il a des chances! On a pu la faire sortir de sa syncope, et le mal n'est peut-être pas aussi grand qu'on le craignait. Alors, il faut rassurer l'autre, la grande brune... Elle est là, hein?

— Oui, monsieur Pierre, et désolée à faire pitié. Elle m'en tirait les larmes des yeux. Je suis pourtant dur, à mon âge... Vous pensez! J'en ai vu de toutes couleurs.

Allons, ne vous vantez pas, vieux! Depuis quand est-elle rentrée?

— Deux heures environ.

— J'ai dû la rencontrer comme elle sortait de Cochin. J'ai aperçu une robe noire qui flageolait le long du trottoir.

— Elle n'a rien pris de la journée.

— Allons! venez avec moi! Vous comprenez que je ne peux pas monter seul chez une jeunesse de son âge.

Le jardinier achevait sa toilette.

— Aubry fumait sa cigarette sans s'occuper de lui.

Renversé dans son vieux fauteuil, il se parlait à lui-même.

— Elle sera dure à sortir d'embarras, la blonde, mais où il y a de la vie, il y a de l'espoir. On en a vu qui revenaient de plus loin. Le couteau de ce sauvage a glissé entre deux côtes, sans pénétrer aussi profondément qu'on aurait cru. Il faut que le coup ait été amorti ou paré, avec le bras peut-être, ou que cette brute de Servoz ait eu un remord.

— Servoz, fit le père Gombault... Vous savez donc?

— Le commissaire est venu à Cochin, tout à l'heure... Ne voulait-il pas faire parler la mourante. Bourreau, va! Mais il en savait déjà long. C'est un Savoyard de son magasin qui se montait la tête à son sujet... Un amoureux! Drôle d'amour qui tue! L'amour, c'est la vie. Elle l'a repoussé. Ces montagnards ont de tristes habitudes. Toujours le couteau à la main. Il a perdu la raison. Bête féroce! Il aurait dû se civiliser chez nous ; mais chassez le naturel... Vous êtes prêt?

— Oui, répondit le père Gombault.

En route!

— Elle va être bien heureuse, dit le jardinier en se munissant d'une lumière.

— Oh! il ne faut rien exagérer, reprit le jeune docteur, mais il y a des chances et, dame, jusque-là, on n'y comptait pas.

Tout était noir dans la maison.

Les deux hommes arrivèrent sans encombre à la porte de la jeune fille.

L'interne frappa en se réjouissant d'avance de la joie de la Colette Aubin à la nouvelle qu'il apportait.

Personne ne répondit.

— Elle dort! dit le père Gombault. La fatigue!

Pierre Aubry frappa de nouveau.

Même silence.

Le bonhomme s'approcha de la serrure.

— N'ayez pas peur, mam'selle Colette dit-il. C'est le docteur Aubry qui veut vous parler.

Il ne reçut point de réponse.

Aucun bruit ne se fit entendre dans la chambre.

— Tiens, fit le jeune homme, la clef est sur la porte.

— C'est singulier, observa le concierge.

— Singulier, mais commode, dit le docteur. Entrons! La bonne intention nous excuse.

Dès le seuil de la chambre son front se plissa.

La bougie touchant à sa fin brûlait encore.

La jeune fille étendue sur son lit, livide et souriante, les bras nus, la gorge sortant à demi des fines dentelles de sa chemise, les lettres disposées d'une certaine façon étudiée sous la lumière, le verre vide, lui donnèrent le frisson.

Il craignait de comprendre.

Il s'approcha rapidement et saisit le verre dont il flaira l'odeur.

— Elle s'est empoisonnée, s'écria-t-il.

Et regardant de plus près le visage de Colette :

— Elle respire encore... Pas une minute à perdre. Vous avez du café chez vous, Gombault?

— Sans doute.

— Faites-en chauffer. Vite de l'eau bouillante, au galop. Brûlez la maison. Du café, vous entendez, très fort, beaucoup.

Il poussa le concierge dehors en lui répétant :

— Vite! Une minute perdue et tout peut être fini.

Resté seul, il prit la malheureuse dans ses bras.

Son beau corps flexible lui donna le frisson.

Dieu merci, j'arrive à temps, pensa-t-il, et dire que je ne crois pas aux miracles! Se tuer! Pauvre fille, si jeune et si jolie, car elle est jolie vraiment! André avait raison! Mon type! Et c'est moi qui lui ai fourni le poison!

Heureusement, le père Gombault apporta presque aussitôt ce que le docteur lui avait commandé.

Pierre Aubry griffonna à la hâte une ordonnance de trois lignes — Ipéca, six déc. Emétique, cinq cent. — et la lui donna en disant :

— Courez chez le pharmacien le plus proche et apportez-moi ce qu'il vous remettra. Sonnez fort.

Le café est l'antidote le plus actif de l'opium.

C'est aussi le plus facile à trouver.

Mais Colette avait pris juste la dose de laudanum qu'il faut pour mourir.

Avec quelques gouttes on s'endort; avec un demi verre on se donne une triste ivresse; avec ce qu'elle s'était versé, on se tue à coup sûr.

Pierre Aubry arrivait à temps.

(A suivre.)

A LA BRESSANE
29, Rue de l'Hôtel-de-Ville et rue Gentil, 1, Lyon

Exposition des hautes nouveautés en **Chapeaux de Pâques** pour dames, fillettes et enfants.

Jamais assortiment n'a réuni plus de variété tant en chapeaux nus que garnis. Formes de chapeaux, Plumes, Fleurs, Fantaisies en jais, Bijouterie spéciale, Tulles, Dentelles, Broderies, Rubans, Velours, et en un mot tout ce qui concerne la confection du chapeau pour dames, fillettes et enfants.

Occasions hors ligne à chaque comptoir. Ci-dessous un aperçu de quelques prix :

SOIERIES Un lot composé de : Surah noir et couleur unis et à dispositions, Surah écossais, Satin merveilleux, Foulards à dispositions imprimées, Taffetas noir et couleur, Faille française, Bengaline, etc., au prix unique, le mèt. 3fr. »»

RUBANS Un lot composé de Rubans écossais, Rubans brochés, Velours écossais, etc., etc., larg. nos 12, 16 et 22 aux prix sans précédent de 1.50, 0.95, et le mètre 0fr.50

LINGERIE Un lot de Serviettes de toilette fond nid d'abeille à liteaux et franges, longueur 100, largeur 60. La serviette..... 0fr.50

CHAPEAUX pour enfants, paillasson suisse très léger, formes à grands bords pour le soleil, garniture rubans écossais et autres fantaisies, le chapeau ..... 3fr. »»

Arrivage de Toiles de Soie de Chine, du Japon, des Indes, ainsi que l'assortiment des accessoires qui s'y rattachent pour en faciliter l'emploi.

Comptoir spécial de toilettes et tous les articles pour première communion.

PROFITS de 5 à 10 % assurés sans risques. Moyen de réaliser bénéfices de 100 à 500 fr. et plus, payables tous les 15 jours. Liste et résultats obtenus envoyés *gratis*.
COCHRANE and SONS, Stockbrokers
15 & 16, Cornhill, E.C., LONDRES.
Mson fondée en 1867, ayant effectués dans toute l'Europe.

PLACE DES JACOBINS, 9
AU
PETIT PARIS
GRANDE SPÉCIALITÉ DE
LINGERIE, BLANC
Broderie, Bonneterie
TROUSSEAUX ET LAYETTES

Mise en vente à tous les Rayons des **Nouveautés** de la saison à des prix SURPRENANTS de bon marché.

Rayon spécial d'articles de
PREMIÈRE COMMUNION

Toilette complète pour fillette, se composant de Jupon, Corsage, Bonnet, Voile et Ceinture, le tout pour 4 95
Chemise garçons, cravate et gants pour ... 2 95

ORDRES DE BOURSE
AU COMPTANT ET A TERME — (LYON ET PARIS)
A. MAZERAUD, rue Ferrandière, 30
Paiement de Coupons échus ou non échus.
Souscriptions sans frais à toutes les Emissions
RENSEIGNEMENTS GRATUITS

Dr DUCHARME
3, Cours de la Liberté, 3
Maladies de la peau, des voies urinaires et contagieuses. — Electricité.
Traitement spécial des Ulcères.
Cabinet : de *9* à *11* h. et de *1* h. *1/2* à *4* h.

PERDU reconnaissance du Mont-de-Piété, no 79,831. La rapporter Agence Fournier. Récompense.

COMPTABLE
disposant de ses soirées, demande à les utiliser. S'adresser ou écrire agence Fournier, no 6.431.

DISTRIBUTION D'IMPRIMÉS
Impression d'affiches
Circulaires, Prospectus
S'adress. agence Fournier rue Confort, 14.

CAISSE MUTUELLE DES FAMILLES
Siège social : 32, rue Centrale, LYON
ASSURANCES & RECONSTITUTION DE CAPITAUX
Avances sur Titres, Ouverture de Crédit à ses sociétaires
Tarif A, § 1, BONS DE CAPITALISATION remboursables à 100 fr. l'un
12 TIRAGES PAR AN
Coût du bon, au comptant, **5,50** ou **6** fr. à terme

1 fr. versé pendant 60 mois assure un capital de						1.000 fr.
2 fr.	—	—	—	—	—	2.000 fr.
5 fr.	—	—	—	—	—	5.000 fr. etc.

La Société demande des Agents dans toutes les villes où elle n'est pas représentée

LIVRES **M. Chambefort,** libraire, 26, place Bellecour, se rend à domicile pour achat bibliothèque de toutes sortes d'ouvrages d'occasion en petit ou grand nombre. Livres artistiques, romans, etc.

Cie Coloniale
CHOCOLATS DE
QUALITÉ SUPÉRIEURE
Entrepôt général : Avenue de l'Opéra, 19, *Paris*
DANS TOUTES les VILLES, chez les PRINCIPAUX COMMERÇANTS
● **NOTA.** — Les Cacaos en poudre, étant toujours privés du Beurre de Cacao, n'ont absolument aucune valeur nutritive ; les Chocolats seuls, constituant un aliment complet, leur doivent donc être préférés.

ABONNEMENT SANS FRAIS A TOUS LES JOURNAUX DU MONDE A L'AG. FOURNIER, R. CONFORT

CROISSANCE DES ENFANTS — CONSOMPTION — ANÉMIE, FAIBLESSE
MALADIES DES OS, SURMENAGE, et en général tous malades qui demandent un reconstituant
SOLUTION JACQUEMAIRE
au Bi-Phosphate de Chaux gazeux
Préparation perfectionnée — La plus assimilable — La seule inaltérable
DEMI-LITRE : 2 FR. — LITRE : 3 FR.
Exiger le **Bouchon** mécanique en porcelaine et le Plomb de garantie.
DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES — *BROCHURE GRATIS SUR DEMANDE*
Pharmacie **JACQUEMAIRE**, à VILLEFRANCHE (Rhône).

Théâtre des Célestins
TOUS LES SOIRS A 8 HEURES
et Dimanches et Fêtes en Matinée à 1 heure 1/2
LE VOYAGE DE SUZETTE
Opérette-Féerie en 5 actes et 11 tableaux, paroles de MM. CHIVOT et DURU musique de M. Léon VASSEUR

DÉCORATIONS NOUVELLES de M. LE GOFF
3 GRANDS BALLETS
Réglés par Mlle **Rita Papurello,** Première danseuse

350 COSTUMES NEUFS de la Maison BLOT
Gde PANTOMIME ANGLAISE
Par la troupe **Price-Clowns** Créateurs au Théâtre de la Gaîté

Orchestre sous la direction de M. Eugène ARNAUD

Mlle JEANNE BRÉAN 1re chanteuse d'optte des Folies-Dramatiques
Mlle FRANZI des Bouffes-Parisiens
M. MONTAUBRY des Nouveautés

HOMMES
PLUS D'ÉCOULEMENTS.
Guérison certaine en 3 jours, *souvent en un seul jour,* des écoulements de toute nature, récents ou anciens, sans causer aucun mal, par l'emploi du **SEL** et des **DRAGÉES** végétales antiseptiques du Dr EBERHART. « Sur 100 malades traités par cette méthode, j'ai obtenu 100 guérisons : 16 en quelques heures, 54 en 1 jour, 22 en 2 j., et 8 en 3 j. ; c'est merveilleux. *Dr Bonchard* » *Dépôt dans toutes les pharmacies du monde.* PRIX : Sel 3 f. Dragées 3 f. *DÉPOT général : Pharmacie FARLEY, 114, quai Pierre-Scize à Lyon (Rhône)* Envoi contre mandat-poste. — Exiger rigoureusement le nom du Dr Eberhart et sa brochure donnée gratis.

ENSEIGNES PEINTES
Dans les Gares des Funiculaires
LYON-CROIX-ROUSSE, LYON-FOURVIÈRE
20 fr. le mètre carré par an, Peinture et Impôt compris.
S'adresser à l'Agence V. FOURNIER, r. Confort, 14

LE MEILLEUR THÉ
EST LE
THÉ DES MANDARINS
SUCCURSALE TRECOUX DE LA VILLE LYON 1893

DÉPOTS A LYON

VERZIER, pl. Carnot, 10.
GRANGE, rue Servient, 4.
VARLOT, rue Romarin, 3.
SALLOT, rue Molière, 16.
DEVAUX, rue Gentil, 12.
ROUSSET, rue Archers, 4.
ALLEX, c. de la Liberté, 68.
COLOMB, c. Morand, 22.
ESPARVIER, 41, r. St-Jean
G. MILLE, r. d'Algérie, 22.
VERSET, q. de Bondy, 17.
JULLIAND, rue du Marché-de-Vaise, 4.
PRIMPIED, pl. Cr.-R., 6.
BOYREL, pl. St-Vincent, 4.
DUSSERT, c. Lafayette, 14.
Veuve MUNET, place de la Boucle, 1.
Veuve REBOUILLOUD, c. Vitton, 72.

A Villeurbanne : PAYAN, place des Maisons-Neuves, 20.
A La Demi-Lune : CHEVALIER, 3, route du Pont d'Alaï.
A Oullins : JULLIARD, 26, Grande rue d'Oullins.
A Monplaisir : A. ROUX (Epicerie Parisienne), route de Grenoble, 65.
A St-Etienne : ESSERTEL, 11, pl. Fourneyron ; FOUGEROUSSE, r. Gambetta, 33.
A Grenoble : Epicerie PETIT, 8-10-12, rue du Lycée ; GENTY (Epicerie Parisienne), rue des Clercs et rue Barnave.
A Mâcon : LABRUYÈRE, rue Philibert-Laguiche.
A Bourg : Lucien GARÇON, 11 et 13, Faubourg Saint-Nicolas.
A Trévoux : MAZUIR, rue du Port.
A Chalon-sur-Saône : VERNIAUD (Epicerie Centrale), pl. de l'Hôtel-de-Ville.

VENTE EN GROS
PETITS DOCKS DU COMMERCE
LYON, 12, Rue Confort, 12, LYON

BOURSE DE LYON
Du 5 Avril 1892

FONDS D'ÉTAT

3 % Français..	96 60	Crédit Lyonnais..	750 ..
Au porteur....	.. ..	Mobilier Espagnol	80 ..
Amortissable...	.. ..	B. Pays hongro..	.
4 1/2 1883.....	105 50	Banq. Esc. Paris.	.. ..
Italien 5 0/0....	87 70	Banque ottomane.	551 25
Espagne 4 0/0 ex.	59 30	Banque P.-Autric.	466 25
Hongrie 4 0/0...	.. ..	Société lyonnaise.	.. .
Autriche 4 0/0 75	.. ..	Paris-Lyon-Médit.	.. .
Russe 5 0/0 62..	.. ..	Andalous.....	.. ..
— 4 0/0 67..	.. ..	Chemins Autrich..	620 ..
— 5 0/0 79..	67 45	Cacérès-Portugal..	.. .
— 4 0/0 80..	93 40	Lombard-Vénitien.	208 12
— 4 0/0 90..	92 70	Méridionaux.....	.. ..
D. C. Ottom. s. D.	19 90	Nord de l'Espagne	152 50
Dette égypt. un..	490 ..	Portugais.....	.
— Obligat. priv.	462 ..	Saragosse.....	161 25
Portugais 3 0/0..	26 .	Canal de Suez...	2737 50
— 4 1/2 0/0 1889	.. ..	Parts fondat ..	.. ..
Crédit foncier....	.. ..	Canal interoc...	14 ..
Crédit mobilier...	.. ..	Société f. lyonn..	320 ..

OBLIGATIONS

Ville de Lyon....	100 75	Lyon-Fourvière...	343 ..
V. de Paris 1860	.. ..	Ouest-Lyonnais..	.. ..
— 1865	.. ..	S. fonc. lyonn...	383 ..
— 1869	425 ..	Andalous 3 0/0..	.. ..
— 1871	409 75	Autriche-Hongr. 1e	416 50
— 1875	.. ..	Beira-Alta 3 0/0..	.. ..
— 1876	.. ..	Cacérès-Portug...	107 ..
— 1886	.. ..	Lombard ancien..	238 ..
V. de Marseille 77.	.. ..	— nouv. ..	295 50
Fonc. 1877 3 0/0	. ..	Nord-d'Espagne. 5	219 50
Com. 1879 3 0/0	475 25	Portugais 3 0/0..	110 ..
Fonc. 1879 3 0/0	484 ..	— 4 0/0..	.. .
Com. 1880 3 0/0	473 ..	Gaz de Lyon.....	1045 .
Fonc. 1883 3 0/0	422 25	Forges de l'Horme	180 ..
— 1885 3 0/0	.. ..	Creusot.....	1710 .
Brésiliens 4 0/0..	.. ..	Mines de la Loire.	134 ..
Dombes S.-Est...	442 .	Montrambert.....	940 ..
— nouv....	442 ..	Saint-Etienne....	260 ..
Paris-Lyon-Méd..	451 50	Croix-Rousse....	.. .
1886..	445 59	O.-Tramways Lyon	317 50

En vente chez les principaux libraires et à l'AGENCE FOURNIER, 14, rue Confort, Lyon, l'**Annuaire général du Commerce de Lyon et du département du Rhône** *(Indicateur FOURNIER)*, le plus important des annuaires de province; plus de 2,500 pages, plus de 100,000 adresses.
Prix : 12 francs.

BOURSE DE PARIS
Du 5 Avril 1892

DÉPÊCHE GOUVERNEMENTALE

AU COMPTANT	COURS DE CLOTURE HIER	COURS DE CLOTURE AUJOURD.	HAUSSE	BAISSE
3 0/0..	96 70	96 80	.. 10	..
3 0/0 nouveau..	96 60	96 85	.. 25	.. ..
3 0/0 amort. ex..	97 50	97 75	.. 25	.. ..
4 1/2 1883	105 65	105 65	.. ..	..

TÉLÉGRAPHIE PRIVÉE

CLOTURE D'HIER	VALEURS	PREMIER COURS d'aujourd'hui	DERNIER COURS d'aujourd'h.
96 70	3 0/0 Français	96 85	96 87
96 70	3 0/0 nouveau	96 85	96 87
105 75	4 1/2 Fr. (1883)..	105 75	105 75
87 60	5 0/0 Italien	87 67	87 92
58 80	4 0/0 Espagn. ext.	59 20	59 10
.. ..	Hongrois 4 0/0...	.. ..	.. ..
26 05	Portugais	26 22	.. ..
67 50	Russe Orient....	67 25	67 50
.... ..	Dette Egypt. unif..	490 ..	490 ..
4125 ..	Banque de France.	4130 ..	4135 ..
1177 ..	Crédit Foncier....	1175 ..	1176 ..
151 ..	Banq. d'esc. Paris.	151 .	155 .
747 ..	Crédit Lyonnais...	747 ..	750 ..
552 ..	Banque Ottomane.	553 ..	555 ..
.... ..	Banque Autrich ...	466 ..	465 ..
.. ..	Mobilier Espagnol .	81 ..	82 ..
.. ..	Panama.....	.. ..	.. ..
.. .	Paris-Lyon-Méd ...	1467 ..	.. ..
620 .	Autrichiens.....	620 ..	617 ..
207 ..	Lombards.....	207 .	210 ..
160 .	Saragosse.....	160 ..	160 ..
147 .	Nord Espagne....	152 ..	150 ..
586 .	Méridionaux	587 ..	296 ..
2735 ..	Suez.....	2740 ..	2740 ..
96 5/16	Consolidé.	96 5/16	96 5/16

COURS DES VALEURS EN BANQUE
Du 5 Avril 1892

ACTIONS		OBLIGATIONS	
Trifail.....	378 50	N.-E. Hongrois.	... ..
Alpines.....	147 .	Furstemberg....	. . ..
Tharsis.....	147 25	Pottendorf.....	... ..
Lanieira.....	.	Lots Turcs.....	... ..
Huta-Bankowa...		—	... ..
Champ-d'Or ..	2[illegible]	Charkow	. . ..
—		Sélo [illegible]	... ..

APRÈS BOURSE
Du 5 Avril

3 0/0 français ..	96 87	Douanes. . . .	450 ..
— d/25.....	.. ..	Rio Tinto.....	450 62
— d/50.....	.. ..	Tharsis.....	148 12
Italien	87 87	Alpines.....	148 12
Extérieure.....	59 37	De Beers	346 25
Hongrois.....	93 ..	Tabacs	349 37
Russe 1891.....	76 12	Panama	.. .
— consolidé .	93 50	Chèques Lond	25 155 /.
Orient.....	67 62	— à vue ...	25 17
Portugais.....	26 18	— s/Ber..	.. ..
Turc	19 95	— Pétersb..	258 ..
Egypte unifiée.	489 68	— Vienne..	209 50
— privilég .	463 12	— Amst...	206 ..
Banque Ottom..	555 62	3 0/0 franç. n..	96 85

BOURSES ÉTRANGÈRES
du 5 Avril

LONDRES		BERLIN	
Consol. anglais.	95 12	Rouble	201 ..
3 0/0.....	.. .	Russe 80	92 40
Italien	.. ..	Egypte..	482 ..
Russe 69.....	.. ..	Hongrois.....	93 35
Extérieure	60 35	Italien	90 50
Turc	19 56		
Egypte.....	486 94		
Daïra	.. ..	**VIENNE**	
Portugais	26 17		
Banque ottom ..	552 16	Crédit autrichien	1135 ..
Suez	.	Autrichien	430 ..
Rio	427 05	Lombard	311 50
De Beers	.. ..		

CONDITION DES SOIES DE LYON
Du 5 Avril 1892

Nombre	SORTIES	France	Espagne	Piémont	Italie	Brousse	Syrie	Bengale	Chine	Canton	Japon	Tussah	Poids
31	Organs.	10	»	1	5	1	1	»	»	1	12	»	2 04
21	Trames.	»	»	»	3	»	1	»	3	3	9	2	1491
81	Grèges.	18	»	3	10	10	12	»	6	10	11	1	6075
12	Diverses	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	Bobines	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	Laine..	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
145.		28	»	4	18	11	14	»	9	14	32	3	10170

BALLOTS PESÉS

3 Organs .	3	»	»	»	»	»	»	»	1	»	172
2 Trames.	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	151
76 Grèges .	2	»	»	»	»	»	18	29	27	»	3800
» Diverses	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
81	5	»	»	»	»	»	19	29	28	»	4123

Ballots conditionnés depuis le 1er du mois. 596
Ballots pesés depuis le 1er du mois..... 599

CONDITION DES SOIES D'AUBENAS
du 4 Avril 1892

Organsins : 3; Poids : 266. — Trames : » Poids : »». — 2 Grèges : 154. — » Ballots pesés : ».

Dernier numéro placé 23.
Total du 1er au 4 : 2125 kilos.

COURS COMMERCIAUX DU MARCHÉ DE PARIS

Paris, 5 Avril (2 h. soir)

HUILES DE COLZA

Courant	52 ..
Mai	52 75
4 de mai.....	53 25
4 derniers	55 ..

Tendance baisse.

HUILES DE LIN

Courant	45 25
Mai	45 ..
4 de mai	47 ..
4 derniers	47 50

Tendance

SPIRITUEUX 90e l'h.

Courant	45 50
Mai	44 50
4 de mai	42 25
4 derniers	40 75

Tendance soutenue.

SUCRES Blancs no 3

Courant	38 80
Mai	39 .
4 de mai	39 35
4 d'octobre	35 60

Tendance ferme.

SUCRES Roux 88°
Dispon. de .. .. à 88 ..
Tendance ferme.

SUCRES Raffinés
Dispo. de 103 .. à 103 50

FARINES 12 marques

Courant	51 90
Mai	52 50
4 de mai	53 10
4 derniers	54 10

Tendance baisse.

BLÉS (100 kil.)

Courant	24 35
Mai	24 40
4 de mai.....	24 75
4 derniers	24 90

Tendance soutenue.

AVOINES (100 kil.)

Courant	13 90
Mai	14 10
4 de mai	14 60
4 derniers	15 40

Tendance soutenue.

Marque Corbeil. 57 ..

MARCHÉ DE LA VILLETTE
du 5 Avril 1892

Veaux. — Amenés, 474 ; vendus, 405 ; poids moyen, 79 : 1re qualité, 170 ; 2e qualité, 160 ; 3e qualité, 140 — Prix extrêmes, de 110 à 186
Vente mauvaise.

MARCHÉ AUX BESTIAUX
A LYON-VAISE. — *5 Avril 1892*

Bœufs. — Amenés, 617; vendus, 546 ; renvoi 71. — Prix payés : de 120 à 156 fr. les 100 kilos, droits d'octroi non compris.

Veaux. — Amenés, 460; vendus, 460. — renvoi, 00. — Prix payés : de 88 à 104 fr. les 100 kilos, droits d'octroi compris.

Marché ordinaire, bonne marchandise, prix toujours en légère hausse sur les bœufs.

ETAT-CIVIL DE LYON

INHUMATIONS

Premier arrondissement. — Jean Viollet, sans profession, 54 ans, rue Mulet, 1, f. 7 h. — Epouse Mazade née Ballofy, rentière, 59 ans, rue Lanterne, 8, f. 9 h. — Louis Baud, employé, 62 ans, rue Constantine, 16, f. 3 h. — Antoine Bordière, fondeur d'or, 83 ans, rue Sergent-Blandan, 10, f. 5 h.

Deuxième arrondissement. — Joanny Battier, 6 ans, Charité, f. 8 h. — Joseph Mollard, 10 ans, Charité, f. 2 h. — Veuve Bourcier née Billion, rentière, 90 ans, rue Duhamel, 6, f. 10 h. — François Patet, négociant, 57 ans, rue de l'Hôtel-de-Ville, 73, f. midi. — Veuve Vitoz née Perrin, rentière, 70 ans, rue de la Gerbe, 6, f. 1 h. — Sébastien Blanchin, 1 an, rue des Remparts-d'Ainay, 3, f. 3 h. — Hyacinthe Long, employé, 20 ans, Hôtel-Dieu, f. 4 h. — Epouse Pillod née Gladie, sans profession, 45 ans, Hôtel-Dieu, f. 5 h.

Troisième arrondissement. — Joseph-Laurent de Valors, 6 mois, route de Grenoble, 120, f. 9 h. — Veuve Crétarnod, née Langre, s. p., 76 ans, rue Duguesclin, 205, f. 11 h. — Epouse Grémilletail-Portail, ménagère, 35 ans, impasse du Manège, 8, f. midi. — Joseph Colomb, ramoneur, 64 ans, grande rue de la Guillotière, 229, f. 1 h. — Félix Bracquemont, chaudronnier, 35 ans, rue Paul-Bert, 245, f. 3 h. — Alexandre Jayet-Quemet, s. p., 17 ans, rue Moncey, 15, f. 4 h. — Pierre Pepin, grillageur, 59 ans, hospice Saint-Luc, f. 5 h.

Quatrième arrondissement. — Néant.

Cinquième arrondissement. — Magdeleine Carrier, s. p., 31 ans, montée du Gourguillon, 43, f. 8 h. — Veuve Berthoulier, née Dalhard, ménagère, 69 ans, à l'Antiquaille, f. 9 h. — Epouse Béraud, née Paris, ménagère, 22 ans, à l'Antiquaille, f. 2 h.

Sixième arrondissement. — André Palinier, 3 ans, avenue de Saxe, 130, f. 3 h.

VERMOREL
A VILLEFRANCHE (Rhône)
350 1ers prix et médailles. — Décoration du Mérite agricole

Pulvérisateur « ÉCLAIR »
Contre le MILDIOU
Et la Maladie des Pommes de Terre

L'ÉCLAIR, no 1, 40 fr.
L'ÉCLAIR, no 2, 30 fr.
LA TORPILLE de 1892
NOUVELLE SOUFREUSE
DEMANDER LES TARIFS
Dépôt à Lyon chez MM. RIVOIRE père et fils, 16, rue d'Algérie.

Le meilleur Thé
EST LE
THÉ DES MANDARINS

Le Rédacteur-Gérant :
G. VITROU.

Imp. WALTENER et Cie, rue Belle-Cordière, 14. — Lyon